



COMMUNE DE

FRESQUIENNES



ECHO
DE **Fresquiennes**

mairiedefresquiennes.fr

Bulletin municipal n°11 – Février 2023

Sommaire

2/3	Mot du Maire
3/18	Infos
19/27	Conseils Municipaux
28	Église Notre-Dame Orgue de Fresquiennes
29/31	Travaux dans la commune
32/35	Comité des fêtes
36	Forêts privées
37/44	Association Loisirs Club du Grand Air Lis moi une histoire Naturopathe Centre de loisirs Club des loisirs
45/47	Sports L'USSJF / R.E.D. 76
48	Club des anciens
49	Anciens combattants
50/51	APE
52	Infos générales et Vulnérabilité

L'ECHO DE Fresquiennes est le bulletin d'informations de tous les habitants de la Commune. Si vous souhaitez qu'il soit l'«ECHO» de ce qu'il se passe dans votre hameau, dans votre association, ou si vous voulez agrandir le nombre de ses correspondants, n'oubliez pas de transmettre vos informations à l'ECHO DE FRESQUIENNES - Mairie.

Pour les associations : merci de communiquer les documents pour publication dans le prochain écho **avant le 17 juillet 2023.**

Etat civil

Naissances :

LACOINTE Hélène	17/09/2022
NIEL Gabriel	26/10/2022
MALANDAIN Rose	16/11/2022
BRET Marcus	14/12/2022
BRIANCHON Salomé	17/12/2022
MARECHAL Eliott	12/01/2023

Décès :

DEGLOS Gilbert	07/12/2022
NIEL Jean	08/12/2022

Directeur de la publication : Nicolas Octau
Comité de rédaction : Nicolas Octau, Denis Legrand, Bernadette Vivès, Etienne Leclerc et Eléonore Dumont.



Le mot du maire

Chers toutes et tous, au nom du conseil municipal de Fresquiennes et du personnel communal, nous vous souhaitons une

bonne et heureuse année 2023.

Une bonne et heureuse année, oui certes, mais peut-être devrions nous aussi nous souhaiter bon courage.

Ces dernières semaines, j'ai eu un petit peu de temps pour réfléchir, prendre du recul et aussi avouons-le regarder la télévision et tous les autres écrans possibles... À ce titre j'ai été particulièrement interloqué par une vidéo compilant les vœux du nouvel an de nos trois derniers présidents de la République.

Ainsi invariablement nos présidents faisaient le bilan de l'année écoulée en soulignant combien celle-ci avait été difficile, pleine de souffrance, de catastrophes et d'aléas tout aussi imprévisibles les uns que les autres.

Cependant malgré toute cette litanie cela ne les empêchait jamais de terminer de façon optimiste en nous souhaitant le meilleur pour l'année à venir, quand bien même ils se contrediraient un an plus tard en faisant le bilan de l'année.

Alors cette année, aux vues de l'actualité, j'ai effectivement envie de nous souhaiter à tous une bonne dose de courage pour commencer 2023.

Ne vous méprenez pas chers amis, cet appel au courage pour 2023 n'est pas un appel au pessimisme ou au cynisme, bien au contraire. Il s'agit plutôt d'avoir enfin le courage de changer les choses par exemple pour la protection de notre environnement. Ou bien le courage de défendre nos opinions et nos valeurs face aux conflits à nos portes. Mais aussi le courage de prendre les décisions qui s'imposent pour notre indépendance énergétique.

En d'autres termes, il s'agit enfin d'avoir le courage de se saisir des problématiques qui s'imposent à notre pays et ne plus donner le sentiment de subir les événements, « gouverner c'est prévoir » disait Adolphe Thiers, il serait bien dommage que nos actuels dirigeants ne possèdent pas cette faculté.

À notre niveau communal, notre rôle, à nous aussi élus locaux, est de prévoir les transitions à mettre en place pour protéger nos habitants et notre cadre de vie.

Ainsi nous avons procédé au remplacement de notre ancienne chaudière au fioul vers une chaudière bois. De ce fait, nous avons pu éviter une augmentation de nos coûts de chauffage car malgré l'augmentation impressionnante du prix des granulés nous sommes restés à prix constant par rapport à 2021. Sur ce projet nous remercions nos partenaires, État et département qui nous ont accompagné à hauteur de 80% sur cet investissement d'environ 100 000 euros.

Le changement de combustible pour la mairie, les écoles, la cantine et la garderie était un préalable. Prochainement nous équiperons tous nos radiateurs de thermostats de façon à chauffer de manière optimum afin d'éviter de trop chauffer certaines zones.

Dans cette même perspective de chasse aux économies d'énergie nous avons cette année remplacé tous les points lumineux du centre bourg sur les routes de Barentin, de Pavilly, du Houlme et du chemin du Château pour des leds. L'année prochaine nous poursuivrons cet effort dans les hameaux grâce au soutien du SDE76.

Sur cette bataille des économies d'énergie nous aurions voulu aller encore plus loin en 2022. Des demandes de subventions avaient donc été demandées pour changer les menuiseries de nos trois classes primaires... malheureusement ce projet n'a pas trouvé le soutien de nos partenaires habituels.

Toujours dans le périmètre de l'école, les travaux de notre nouvelle garderie ont pu démarrer depuis le mois de septembre dernier. La première phase de démolition désamiantage est à présent terminée et depuis quelques semaines ce sont les fondations qui sont coulées. Nous espérons une inauguration d'ici la fin de l'année dans des locaux plus grands, plus pratiques et bien mieux isolés. L'école de son côté a pu profiter d'un plan dit Label numérique consistant notamment à équiper les 5 classes



Notre Maire, Monsieur Nicolas OCTAU, entouré de Monsieur le Sénateur Pascal MARTIN, Monsieur le Conseiller Régional Jean DELALANDRE et de Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux Agnès LARGILLET et Guillaume COUTEY.



d'écrans numériques interactifs et d'accompagner le déploiement de la fibre sur toute l'école.

Pour les élèves scolarisés au collège de Pavilly ou au lycée de Barentin nous avons installé un nouvel abri bus en centre Bourg route du Houlme. L'année prochaine nous avons le projet d'en installer un chemin des Hautot et ceci toujours avec le soutien financier de la région Normandie.

Concernant les bâtiments communaux le foyer a bénéficié d'une cure de jouvence intérieure avec une reprise des peintures, la pose de protections sur la base des murs et surtout une reprise totale des toilettes avec la pose d'une isolation performante sur les murs externes et de nouveaux sanitaires. Une réalisation 100% communale car tous ces travaux ont été menés par nos deux agents Martial et John. Merci et bravo à eux.

S'il est un domaine où il est difficile de faire des prédictions, c'est bien celui du climat. Si l'année 2022 s'est montrée plutôt chaude et sèche dans l'ensemble, nous savons bien qu'il n'en est pas toujours ainsi et les derniers arrêts de catastrophes naturelles sur la commune de 2021 et 2017 sont là pour nous le rappeler. Dans le but de mieux appréhender le risque d'inondations par ruissellement auquel est régulièrement soumise notre région, la commune de Fresquiennes a lancé courant 2022 une mise à jour de son schéma de gestion des eaux pluviales. Cette étude menée par le cabinet INGETEC a pour but de réaliser une vue globale de la situation actuelle mais aussi de proposer des solutions à tous les dysfonctionnements qui ont pu se faire jour depuis la précédente étude de 2006. Pour cette étude d'un coût de 21375 euros nous avons pu compter sur 50% de participation de la part du département de Seine maritime et de 30% de l'agence de l'eau.

Nous attendons maintenant avec impatience les préconisations de travaux, pour pouvoir intervenir le plus rapidement possible sur les points faibles de la commune qui sont régulièrement impactés par les inondations.

Concernant La Défense contre les incendies nous avons installé une borne au croisement du chemin du Bagot et de la route du Houlme. Notre souhait était initialement d'installer 2 nouvelles bornes par an pour apporter un service optimum aux habitants et pour répondre aux normes contraignantes pour les communes concernant La Défense incendie. Malheureusement il sera difficile de poursuivre notre effort car les canalisations d'eau potable sur la quasi totalité de la commune ne sont pas d'une section suffisante. En conséquence les bornes que nous installerions ne pourraient répondre aux exigences des pompiers. La création de réserves incendies étant d'un coût prohibitif, nous nous orienterons certainement à l'avenir vers l'homologation de mares naturelles comme réserves incendies. Comme quoi parfois économie peut rimer avec écologie.

Protéger notre cadre de vie et intervenir en cas de coup dur, c'est ce qui nous avait poussés en 2021 à devenir propriétaire de l'immeuble et du matériel de la boulangerie. Après une expérience malheureuse, je crois pouvoir dire que nous avons trouvé en Marie et Carlos des commerçants ayant à cœur leur métier de Boulanger. Nous leur souhaitons tous nos vœux de

réussite en espérant que la problématique des coûts de l'énergie ne vienne pas remettre en cause leur vocation et la pérennité de leur commerce. C'est aussi le cas pour notre marché du jeudi après-midi qui a su fidéliser commerçants et clients mais où ces problématiques de hausses des matières premières se ressentent. Au moins maintenant ils pourront compter sur la publicité de notre nouveau panneau d'information.

Pour 2023 nos efforts porteront en grande partie sur la garderie et l'école. D'ici peu les murs du nouveau bâtiment s'élèveront et il nous faudra penser à la suite du programme. Ainsi dans le prolongement de la garderie nous avons le projet de construire un préau et une pièce de stockage pour l'école. Il conviendra alors de prévoir le réaménagement de la cour de l'école ainsi que la création d'une sente piétonne entre le lotissement du Clos de la Plaine et la mairie.

Autre axe d'intervention, devenir les propriétaires d'une boulangerie était un bon début, entretenir le bâtiment pour permettre aux occupants de développer sereinement leur activité c'est encore mieux. Ce pourquoi nous avons sollicité des subventions pour intervenir sur la charpente et la couverture des bâtiments constituant la boulangerie.

Du courage et de l'ambition pour notre commune votre équipe municipale n'en manque pas, mais je veux ici remercier tout le personnel communal sans qui nous ne pourrions mettre en pratique tous ces projets. Un coup de chapeau à ceux qui sont avec nous depuis des années comme à ceux qui nous ont rejoints ces derniers mois.

Je voudrais notamment profiter de ce moment pour remercier deux membres de notre équipe qui ont dernièrement fait valoir leurs droits à la retraite. Monsieur Martial Motte et Mme Christine Leroy après respectivement 23 Ans et 15 Ans au service de la commune. Nous garderons en mémoire leur sens du service public, leur assiduité à servir la population, mais surtout la qualité de leur engagement auprès de notre collectivité. À tous les deux je veux dire un grand merci et ma gratitude d'avoir pu compter sur eux tout au long de ces années.

Nous aurons l'occasion de leur dire notre affection lors d'un pot de départ organisé le vendredi 10 février dans cette même salle.

Une commune c'est aussi un tissu associatif, ceux qui se dévouent pour que vive notre village et qui rythment notre année en organisant festivités, manifestations et activités sportives. À eux aussi il leur faut bien du courage mais je sais qu'ils trouvent leur gratification dans la réussite de leurs activités. Je leur souhaite de mener à bien tous leurs projets, nous nous tiendrons bien sûr à leur côté... dans la limite de nos possibilités.

Une année de courage pour nous tous, je terminerai en citant Georges Clemenceau qui disait *"il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire, quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire"*

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Votre Maire
Nicolas Octau

Rappel : inscription sur les listes électorales



Si vous arrivez dans la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en déposant en Mairie ou via le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) votre **formulaire d'inscription** accompagné de la copie de votre **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom** (au choix : attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension).

Si vous êtes resté dans la commune mais que vous avez changé d'adresse depuis le dernier scrutin, il faut apporter un justificatif de domicile récent à votre nom également.

En cas de doute ou d'interrogation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, notamment pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Sachez que si vous avez perdu votre carte électorale, vous pouvez venir voter muni uniquement de votre pièce d'identité en cours de validité du moment que vous êtes inscrit sur les listes.

A noter : il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, pour pouvoir voter lors de prochaines élections, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (formulaires papier).

PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Monsieur Gérard LESEUL,

Député de la 5^e circonscription de la Seine-Maritime :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez prendre contact avec le Député :

- Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
- Par courriel sur : contact@gerard-leseul.fr
- Par courrier postal au :
6 avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

Aide pour les séjours pédagogiques

Les enfants ayant participé à un séjour pédagogique avec leur établissement bénéficient d'une aide du CCAS de Fresquiennes de 30€.

Merci d'apporter en mairie une attestation de participation de séjour ainsi qu'un RIB afin que nous procédions au remboursement.



Recensement de la population

Les jeunes gens, jeunes filles ayant 16 ans au cours de l'année 2023 sont priés de venir s'inscrire en mairie sur la liste du recensement militaire après leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité. Cette démarche obligatoire permet l'inscription automatique sur la liste électorale et l'obtention d'une attestation qui devra être présentée aux différents examens scolaires ainsi qu'à l'inscription au permis de conduire.



Transport jeunes

Les jeunes titulaires d'un titre de transport scolaire (Collège ou Lycée) peuvent voyager gratuitement jusqu'à Rouen s'ils prennent le car à Pavilly ou à Barentin.

N'oubliez pas d'apporter en Mairie une photocopie du **justificatif de paiement**, à retirer auprès des services de la Région, ainsi qu'un **RIB** afin que nous procédions à une prise en charge à hauteur de 40€.

Les dossiers de prise en charge devront être déposés en Mairie **complets entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** pour pouvoir être traités.

Transport scolaire : inscription, horaires, consulter le site de la Région Normandie <https://www.normandie.fr/transport-scolaire> ou appeler le **02 22 55 00 10**

Pour mémoire...

Nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant les activités domestiques des particuliers :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous dans votre France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : france-services.gouv.fr

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



Agence nationale des titres sécurisés



Exemples de services proposés dans les France services :

- Déclarer mes revenus
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli



Retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, plan d'accès, permanences, antennes, nouvelles ouvertures...) sur france-services.gouv.fr ou scannez ce QR code



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*



* LE BRÛLER-VOUS ?

DÉCHETS VUS :
tontes de pelouse,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'élagage...

PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie



Nouvelle Carte d'Identité

A noter : la Mairie de Fresquiennes n'est pas équipée d'un dispositif de recueil pour les données biométriques.

Liste des communes que vous pouvez contacter pour refaire votre Carte Nationale d'Identité :

BARENTIN	MONT-SAINT-AIGNAN
BOIS-GUILLAUME	ROUEN
CANTELEU	TOTES
CLERES	YERVILLE
DEVILLE-LES-ROUEN	YVETOT
MAROMME	...

liste complète : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>





DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Séances de formation aux premiers gestes de secours d'urgence

Salle du Conseil

Samedi 11 Mars de 10h à 12h

Samedi 3 Juin de 10h à 12h

A l'initiative de Madame Bernadette VIVES, Adjointe au Maire, une information suivie d'une pratique aux premiers gestes de secours d'urgence vous seront proposées. Ce sera l'occasion également de manipuler un défibrillateur.

La séance de l'année dernière a rencontré un bel engouement. Au vu de cet intérêt, il serait préférable de s'inscrire en Mairie afin d'être 12 maxi par session et de profiter pleinement de la formation aux gestes de premiers secours.

NB : Comme vous le savez le défibrillateur à Fresquiennes se situe sur le mur de la Mairie, sur le côté.

Le Relais Petite Enfance

Une nouvelle animatrice vous accueille au Relais petite enfance de la communauté de communes Inter Caux Vexin, basé à Clères.

Nathalie LASNIER, infirmière Puéricultrice de Formation, a pris ses fonctions depuis novembre 2021.

Le Relais propose des **ateliers collectifs itinérants**, sur inscription :

- Le lundi, de 9h à 11h, à Quincampoix
- Le mardi, de 9h à 11h, à Clères
- Le jeudi, de 9h à 11h, à Fresquiennes
- Le vendredi, de 9h à 11h, à Eslettes

Ces temps d'accueil entre assistants maternelles, parents et enfants favorisent l'échange et la socialisation de l'enfant et concourt à l'éveil psychomoteur de l'enfant.

Des Rendez-vous au relais sont possibles pour obtenir des informations sur les droits et devoirs en tant que salariés ou particulier employeur, mais aussi pour obtenir un soutien et accompagnement pédagogique.

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour fixer un RDV ou obtenir des conseils les après-midis du lundi au vendredi ou le mercredi matin.



**LE RELAIS
PETITE ENFANCE**

en partenariat avec la commune de FRESQUIENNES

vous accueille **LES JEUDIS MATINS**
de 9h à 11h, Foyer rural,
place de la Mairie à Fresquiennes
sur inscription (hors vacances scolaires)

Votre contact :
Tél. 06 74 13 54 80 - Mail : ram.cleres.montville@orange.fr

Votre contact : Relais petite enfance, Espace Clara - 64 côte du Mont Blanc à Clères
Nathalie LASNIER - Tél : 02.35.37.06.77 / 06.74.13.54.80

Salles communales

La commune propose aux administrés la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Les deux salles communales de

Fresquiennes possèdent une cuisine équipée, un réfrigérateur, des tables, des chaises et un lave-vaisselle.

La location de vaisselle est possible, le tarif est fixé à hauteur d'un euro par personne.

Un état des lieux d'entrée et de

sortie seront réalisés. Une facture pourra être émise, a posteriori, en cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux, la même conséquence est prévue en cas de dépassement de l'heure prévue de remise des clés (à savoir, la facturation d'une journée supplémentaire).



Location du foyer communal

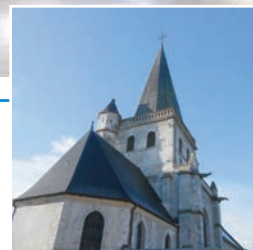
Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	320 €	515 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	150 €	240 €

Location de la salle polyvalente

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	480 €	675 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	225 €	320 €



Messes à l'Eglise de Fresquiennes Notre-Dame-de-l'Assomption



Des messes ont régulièrement lieu, vous pouvez en connaître les dates grâce aux journaux locaux : Paris-Normandie et Le Courrier Cachois. A l'heure où nous imprimons, nous ne sommes pas en connaissance des dates des prochaines messes.

Les célébrations de messes sont aussi des occasions d'admirer le travail de rénovation de l'orgue effectué par le facteur d'orgue Monsieur Dominique GERVAIS.



MICRO DC
ESPACE PC & GAMER

151 rue des gélinottes
76360 Villers Ecalles
www.microdc-gamer.com
microdc76@gmail.com

Vente de PC
et dépannage informatique

02 35 61 65 04
06 01 82 89 57



Inter-Caux Vexin

paie vos covoiturages



Passagers
Trajets offerts
par votre collectivité

Conducteurs
Gagnez
120€/mois



Téléchargez l'appli Klaxit

App Store Google Play

Covoiturez avec Klaxit et rentabilisez vos trajets



Conducteurs

Rentabilisez vos trajets en covoiturant régulièrement.

Gagnez 120€/mois*



Passagers

Vos trajets sont offerts par la collectivité.

Déplacez-vous sans frais**

Covoiturez en toute simplicité

- ✓ **Avec des covoitureurs Klaxit :**
Klaxit vous trouve des covoitureurs sur vos trajets quotidiens.
- ✓ **Avec vos connaissances :**
Covoiturez avec votre entourage avec l'option « Je connais mon covoitureur ».



- Téléchargez l'application Klaxit.
- Inscrivez-vous & renseignez vos trajets.
- Covoiturez en toute sérénité.

Une question ? Écrivez à support@klaxit.com



*Pour tous les trajets au départ ou à l'arrivée de la Communauté de Communes Inter-Caux Vexin, recevez 2€ par passager transporté (gain moyen constaté pour une distance de 20km) et jusqu'à 3€ par trajet et par passager.
**Tous vos covoiturages au départ ou à l'arrivée de la Communauté de Communes Inter-Caux Vexin sont offerts, quelle que soit la distance parcourue.

Avec Atouts Normandie, la Région accompagne les jeunes normands au quotidien !



La rentrée est souvent synonyme de nouveaux projets et de dépenses ! C'est le moment idéal pour les jeunes normands d'adhérer ou de renouveler leur adhésion au dispositif d'aides "Atouts Normandie", mis en place par la Région pour les accompagner dans leur quotidien. Pour ce faire, rendez-vous sur le site dédié : <https://atouts.normandie.fr>

Le dispositif Atouts Normandie permet aux jeunes normands de bénéficier de différents types d'aides :

• Des aides pour financer ses études secondaires

Les élèves inscrits dans un établissement normand (lycée ou MFR) peuvent bénéficier, sur simple inscription, d'une aide comprise entre 40 et 70 euros pour l'achat de manuels scolaires.

Les élèves en première année de formation en filière professionnelle peuvent aussi bénéficier d'une aide de 100 euros pour acheter un équi-

pement professionnel.

• Des aides pour financer ses loisirs et ses projets

Contre une adhésion de 10 euros, le volet "Loisirs" d'Atouts Normandie permet aux 15-25 ans d'obtenir des aides financières pour pratiquer une activité sportive ou artistique, pour l'achat de places de cinéma, de billets de concerts ou de festival...

Ce volet permet aussi aux 15-25 ans de bénéficier de bourses pour réaliser un projet : jusqu'à 40 euros pour financer une formation (BAFA / BAFD/BNSSA / premiers

secours) ou participer à un chantier de jeunes bénévoles et jusqu'à 3 000 euros pour mener à bien un projet collectif en Normandie.

• Des aides pour partir à l'étranger

Avec le Pass Monde, la Région soutient aussi la mobilité internationale des jeunes de 15 à 30 ans. Les jeunes peuvent ainsi obtenir une aide d'un montant pouvant aller jusqu'à 1440 euros pour un stage, une mission de volontariat ou un projet à l'étranger.

Plus d'informations et inscription sur le site dédié :

<https://atouts.normandie.fr>



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

PROTECTION CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact** direct ou avoir accès à des **volailles d'un élevage professionnel**.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments** **des oiseaux sauvages**, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger** et entreposer **la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**.
Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la DDPP 76 :

11 avenue du Grand Cours – CS 41603 – 76107 ROUEN Cedex – 02.35.72.52.76

Vous devez déclarer votre basse-cour

Soit sur internet, sur le site suivant :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

Soit en remplissant ce coupon et en l'envoyant ou en le déposant en mairie :

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Commune :
Adresse mail :
Téléphone :
Nombre de volailles détenues :
Fait à Le

Signature

Les Greniers de Fresquiennes

Foire à tout annuelle

Pour les exposants, les 14, 15, 16 Juin de 16h à 19h, dans le hall de la salle Polyvalente, se tiendront les permanences pour l'inscription :

- ✓ munissez-vous de la copie recto/verso de votre carte d'identité et de la liste des objets à vendre.

**Pour tous, rendez-vous sur le Stade
le Dimanche 18 Juin de 8h à 18h !**

Si vous souhaitez davantage de renseignements, contactez Monsieur Marc LAMOUR au 02 35 32 59 87.

INSCRIPTION A L'ECOLE

Afin de préparer la rentrée scolaire 2023/2024, les parents des **enfants nés en 2020 (ou pour toute nouvelle inscription)**, sont invités à transmettre par mail la copie :

- du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile.

Un rendez-vous avec le Directeur de l'école de Fresquiennes sera fixé pour valider l'inscription.

DECHETTERIE horaires

- ETE du 15/06 au 15/09 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 18h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 18h15
Fermée le dimanche

- HIVER du 16/09 au 14/06 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 17h15
Fermée le dimanche

Ramassage des encombrants



• **Mardi 6 Juin 2023**

• **Mardi 3 Octobre 2023**

Rappel : Il est impératif de **s'inscrire en mairie** au plus tard la veille du passage en précisant la liste des objets à enlever.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants est un service rendu par la Commune, néanmoins, il est réalisé **pour un ou deux objets**. Merci de tenir compte, lors des prochains ramassages, du travail fourni par nos deux agents techniques.



IMPORTANT

Déchets verts et ménagers

Grand merci de sortir vos sacs de déchets verts ou de déchets ménagers la veille de la collecte afin que le village de Fresquiennes reste un village où il fait bon vivre.

En cas d'infraction constatée, une amende de 60 € peut être appliquée.

Déchets verts 2023

5 sacs par an et par foyer pour les déchets verts seront disponibles en Mairie sur demande aux horaires d'ouverture.



VOS JOURS DE COLLECTES JANVIER à DÉCEMBRE 2023



VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées **le lundi** en porte à porte. Les déchets ménagers devront être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et les containers rentrés au plus tard le soir de la collecte



VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Collectés en porte à porte les déchets recyclables sont à présenter la veille de la collecte dans les **bacs jaunes** ou les **sacs jaunes transparents**
Le lundi pour les communes d'Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Roumare, Sierville
Le mardi pour les communes de La Rue-St-Pierre, St-André-sur-Cailly
Le vendredi pour les communes d'Auzouville-sur-Ry, Cailly, Morgny-la-Pommeraye, St-Germain-sous-Cailly, Servaville-Salmonville



EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Toutes les collectes de la semaine sont **décalées de 24h**



LE VERRE RESTE EN APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos bouteilles et bocaux en verre **dans les colonnes dédiées à recevoir le verre**



VOS ENCOMBRANTS ET AUTRES DÉCHETS

Déchetterie de Montville : Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Sierville

Déchetterie de Buchy : Cailly, La Rue-Saint-Pierre, Morgny-la-Pommeraye, St-André-sur-Cailly, St-Germain-sous-Cailly

Déchetteries de Darnétal ou de Boos : Auzouville-sur-Ry, Servaville-Salmonville



ALLO LA GUÊPE

- N°1 EN REGULATION DE NIDS DE GUÊPES, FRELONS
- PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS
- SENSIBILISATION SUR LES INSECTES POLLINISATEURS

📞 06.72.42.17.00

www.allolaguepe.fr

contact@allolaguepe.fr



Tony Masson
(DJ MT DAILY MUSIC)
06 60 28 04 81

tonym.sv@icloud.com
80 chemin du Bourg Joly

Le Quiz

Prêtez-vous au jeu !

Testez vos connaissances ou celles de vos proches en tentant de répondre aux questions suivantes :

BAC JAUNE OU NOIR, TOUT EST INCINÉRÉ.



Faux

Après la collecte, l'ensemble de vos sacs ou bacs jaunes sont réceptionnés au centre de tri et les emballages et papiers sont triés par matière, conditionnés en balles, puis expédiés chez les recycleurs.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT.



Vrai

Depuis l'automne 2016, les nouvelles consignes de tri sont entrées en vigueur au Smédar. Elles s'appliqueront sur tout le territoire national au 31/12/2022.

Les consignes de tri n'ont plus de secrets pour vous ?

J'HABITE EN IMMEUBLE, JE NE SUIS PAS CONCERNÉ.



Faux

Nous sommes tous concernés par le tri ! Un dispositif de tri est en place à proximité de votre bac ou colonne pour les ordures résiduelles.

IL FAUT LAVER LES EMBALLAGES AVANT DE LES METTRE DANS LE BAC JAUNE.



Faux

Il vous suffit de mettre dans le bac, sac ou conteneur jaune vos emballages vidés, non lavés et non imbriqués.

LES DÉCHETS SONT TRIÉS MANUELLEMENT AU CENTRE DE TRI.



Vrai

Un tri manuel est réalisé par les agents du Smédar en finalité de la chaîne de tri. Cette étape est indispensable pour assurer un tri de qualité.

LES CONSIGNES DE TRI EN DÉTAIL !

Chez vous, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



CITEO

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



- ➔ Bien les vider
- ➔ Inutile de les laver
- ➔ Bien séparés
- ➔ Sans sac



TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON



PRINCIPAUX INTERDITS



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE A FRESQUIENNES

Toutes les informations sur : www.smn76.com

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA FIBRE ?

Pour pouvoir souscrire à un abonnement en fibre optique, il faut **obligatoirement** réunir ces 3 conditions :

- **LE RÉSEAU FIBRE** a été déployé sur le domaine public à proximité de votre logement, et vous avez reçu le présent document dans votre boîte aux lettres.
- **VOTRE ADRESSE EXACTE** est bien référencée dans la base de données nationale de l'adressage.
- **VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET** est autorisé à utiliser notre réseau pour commercialiser ses offres. A ce jour, Orange et SFR sont dans ce cas.



Pour vérifier si vous êtes éligible aux offres fibre, consultez les sites Internet des Fournisseurs d'Accès à Internet de votre choix.



COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ET DEMANDER LE RACCORDEMENT ?

1

Je contacte mon Fournisseur d'Accès à Internet

- En boutique (actuellement chez Orange et SFR)
- Par téléphone ou sur Internet
- Suite à une opération de démarchage à domicile

2

Je souscris un abonnement

- Débits pouvant aller de 100 Mégabits par seconde* à 1 Gigabit
- Tarifs selon les offres et les opérateurs

3

Je prends RDV pour qu'un technicien vienne installer la fibre

- Délai : environ 3 semaines
- Coût du raccordement au réseau : **gratuit** (sauf installation particulière)



C'est le Fournisseur d'Accès à Internet que vous avez choisi qui réalisera le raccordement final entre le réseau construit par Seine-Maritime Numérique et votre habitation.



Nids de guêpes, de frelons et de frelons asiatiques

Si vous avez un nid de guêpes, de frelons ou de frelons asiatiques, la Mairie peut vous aider dans le financement de sa destruction : il vous suffit de contacter une entreprise spécialisée et d'apporter en Mairie la facture et votre RIB. La Mairie vous remboursera de 30 euros.

A titre indicatif, liste non exhaustive des intervenants dans la région :

ALLO LA GUEPE : 06 72 42 17 00
alloguepe@gmail.com

DESTRUCT GUEPES : 06 42 68 49 02

GUEPES-ACTION 76 : 06 10 41 36 96

GUEPES SERVICE 76 : 06 25 42 42 25
guepes76@hotmail.fr

JV FRELONS : 06 23 33 02 33
vallois.jeremy@orange.fr

AJ NUISIBLES NORMANDS : 06 71 04 32 59
aj.nuisibles.normand@gmail.com

YERVILLE GUEPES : 06 95 65 40 77
yerville.guepes@gmail.com

NORMANDIE NUISIBLES : 06 30 49 92 52
taupenet@gmail.com

Pour le frelon asiatique, vous pouvez appeler la plateforme de lutte contre le frelon asiatique
02 77 64 57 76

Site internet : <http://www.frelonasiatique76.fr>

MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE,
TOXIQUE ET MORTEL

Se protéger

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »). Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

Les appareils sources
d'émission de monoxyde
de carbone



cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

DES PRATIQUES DE BON SENS

- Ne bouchiez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.



Pour votre bien-être et votre santé,
laissez respirer votre logement.

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Si vous ressentez ces symptômes ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes



PREMIERS GESTES



Aérez immédiatement les locaux,



Évacuez rapidement les locaux,



Si possible, arrêtez les appareils à combustion,



Appelez les secours.



CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.



pour en savoir +
www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7

Enquête : EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ

L'institut national de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours de l'année 2023. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



Clic Seine Austreberthe

**Ecouter,
Soutenir,
Aider,
Accompagner**

**« une réponse
à toutes vos
attentes »**



TERRITOIRE D'INTERVENTION



C.L.I.C Seine Austreberthe

*Au service de la Personne
Âgée de plus de 60 ans
et son entourage*



Centre Local d'Information
et de Coordination

**Hôpital de Barentin
17, rue Pierre et Marie Curie
76360 Barentin**

Tél : 02.35.92.10.24

clic.seineaustreberthe@wanadoo.fr
<http://clic.seine.austreber.monsite.orange.fr>
Fax : 02.35.92.10.17



Centre Local d'Information et de Coordination Seine Austreberthe

Service dédié à la personne âgée de plus de 60 ans et son entourage

Qu'est-ce qu'un CLIC ?

Un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un lieu :

- ♦ d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées, de leur entourage et des professionnels.
- ♦ d'évaluation des besoins des personnes âgées.
- ♦ d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'aide personnalisés.
- ♦ de coordination des différents professionnels du secteur gérontologique.



Le CLIC accompagne gratuitement la personne âgée pour tous les besoins de la vie quotidienne :

- ♦ **Soutien à domicile** : sortie d'hôpital, aide à domicile, aide à la toilette, habitat, télé-alarme, portage des repas, soutien aux familles, Equipe Spécialisée Alzheimer, répit des aidants.
- ♦ **Aides financières** : Allocation Personnalisée d'Autonomie -APA-, aide sociale, caisse de retraite, CMU, mutuelle.
- ♦ **Hébergement** : famille d'accueil, maison de retraite, accueil de jour, résidences pour personnes âgées.
- ♦ **Aides administratives** : aides à la constitution de dossier, retraite, loisirs, transport, MDPH, mesures de protections, aides fiscales, maltraitance.

Le CLIC, c'est aussi...

- ♦ Un lieu d'échanges et de rencontres
- ♦ Un centre de ressources documentaires
- ♦ Des actions collectives d'information et de prévention

N'hésitez pas à nous contacter

- ♦ accueil du public
- ♦ permanence téléphonique
- ♦ visite à domicile possible sur rendez-vous

Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 8h30 à 12h30

Mercredi et Vendredi
de 13h30 à 17h00

CLIC Seine Austreberthe
Hôpital de Barentin,
17 rue Pierre et Marie Curie 76360 Barentin

TEL : 02.35.92.10.24

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME TOUJOURS À VOS CÔTÉS

➤ Vous souhaitez faire une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA à domicile)

➤ Sachez que vous avez un téléservice à votre disposition



Pour cela il suffit de cliquer sur l'adresse suivante :

<https://solidarites.seinemaritime.fr>



Contact

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Direction adjointe Prestations
Quai Jean-Moulin
CS 56101 - 76101 ROUEN CEDEX

Assistance du téléservice :

02 35 15 69 70

teleserviceapa.assistance@seinemaritime.fr

NORMANDIE CAUX VEXIN
OFFICE DE TOURISME



idées de sorties, visites, randonnées
restaurants et producteurs
boutique souvenirs...

Venez nous rencontrer à Buchy, Clères et Ry



Davy



Tatiana



Marion



Coralline

www.normandie-caux-vexin.com - 02 35 23 19 90 - contact@normandie-caux-vexin.com



ENCART PUBLICITAIRE À INSERER

DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « L'ECHO » DE FRESQUIENNES

PARUTION 2023

A renvoyer AVANT LE 1^{er} Septembre 2023

Je soussigné :

Adresse et nom de l'entreprise :

N° de téléphone :

Adhésion pour un encart publicitaire couleur dans le Bulletin Municipal « L'ECHO » de Fresquiennes



COMMUNE DE
FRESQUIENNES

TARIF RETENU POUR 1 PARUTION

☐ 90 X 25	➔	24.00 €
☐ 90 x 60	➔	40.00 €
☐ 55 x 200	➔	63.00 €
☐ ½ page	➔	70.00 €

☐ 1 parution soit€

☐ 2 parutions soit€

Fait à
Le

Signature

Correspondance : Monsieur le Maire

Mairie de Fresquiennes, 41 rue du centre 76570 FRESQUIENNES
Tél : 02.35.32.51.92 E-mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

Des nouvelles concernant les recherches de la famille de l'aviateur américain

Le vendredi 7 octobre 2022, Monsieur le Maire et ses Adjointes ont eu le plaisir de recevoir les époux Gene et Dave MILLER, neveux du lieutenant de l'armée américaine, Harry MILLER, dont l'avion s'était écrasé sur Fresquiennes, à la limite de Pissy-Pôville, le 8 juin 1944, au cours d'une de ses nombreuses missions entre Rouen et la Grande Bretagne.

Messieurs Rémi PREVOST, Jean-Paul DOUILLET et Maurice NIEL, ont répondu présents à l'invitation de Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, pour apporter leur aide et leur

témoignage. Monsieur DOUILLET était un très jeune enfant mais il se souvient parfaitement d'avoir vu l'avion tomber mais il n'a pas pu préciser ce qu'est devenu le corps de l'aviateur qui n'avait pas survécu au crash.

La famille MILLER a été emmenée en repérage sur les lieux possibles et est repartie avec des souvenirs de Fresquiennes dont une poignée de terre.

Mme Catherine THOMAS de Paris Normandie et Monsieur Christian

PEDRON du Courrier Cauchois ont assisté à la réunion et ont publié chacun un article pour faire appel aux souvenirs de témoins.

A l'issue de cette réunion très émouvante, les MILLER ont avancé dans leurs recherches et ont souhaité planifier une nouvelle réunion via Zoom qui a eu lieu dans le bureau de Monsieur OCTAU le 29 novembre 2022. Ils ont pu poser des questions plus précises à Messieurs Rémi PREVOST et Jean-Paul DOUILLET qui n'ont pas hésité à apporter de nouveau leur contribution aux recherches. Deux passionnés de la Seconde Guerre Mondiale qui avaient lu les articles parus dans les journaux locaux, Messieurs Yvan DUMONT et Jean-François RUFFIN, se sont joints à cette réunion à distance et ont participé à l'avancée des recherches.

La famille MILLER depuis 28 ans nourrit l'espoir de retrouver le corps de leur oncle pour lui donner une sépulture. Gene Miller a clairement le désir de revenir à Fresquiennes pour engager une nouvelle étape dans ses recherches. La Municipalité de Fresquiennes a fait part de son souhait et de son enthousiasme à l'idée de commémorer officiellement le souvenir quand le moment sera venu.



Articles parus dans les journaux :

Mercredi 12 octobre 2022 / PARIS NORMANDIE "Pilote disparu en 1944 : sa famille américaine le recherche"

21 octobre 2022 / LE COURRIER CAUCHOIS "Avis de recherche concernant le héros de guerre Harry Miller"

JV FRELONS
Destruction nids de frelons et guêpes
Intervention rapide
Certifié certibiocide



Autres insectes nuisibles et rongeurs
Devis gratuit / Intervention à 15 mètres max
vallois.jeremy@orange.fr 06.23.33.02.33

Couverture – Zinguerie

Claude MARECHAL

172 Rue du Centre - 76570 FRESQUIENNES

Tél. 02.35.34.11.47

Mob. 06.75.38.89.64

Projet de nouvelle voie ferrée : LNPN Ouverture de la concertation

Notre association "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix !" s'est constituée en 2015 dès que le projet de création de la Ligne Nouvelle Paris Normandie visant à améliorer la qualité des liaisons ferroviaires entre Paris et les grandes métropoles normandes a été dévoilé.

Notre association a reçu le soutien de toutes les communes de notre territoire concernées par cette nouvelle voie ferrée devant relier Rouen à Yvetot et nous avons, dès le début, milité pour le ré emploi de la ligne historique.

Ce ré emploi aurait permis :

- de maintenir un accès direct des usagers du train de notre territoire

vers Le Havre, Rouen et Paris,

- de limiter le coût de ce projet,
- d'en limiter l'impact environnemental en préservant les surfaces cultivées et les espaces naturels,
- de ne pas défigurer notre territoire avec une quatrième coupure après celle des autoroutes A150 / A151, celle de la voie ferrée historique et celle du réseau de lignes électriques à haute tension, et un troisième viaduc au-dessus de l'Austreberthe.

Notre proposition n'a pas été retenue et c'est désormais une voie nouvelle traversant notre territoire qui est soumise à concertation.



Elle débouchera du tunnel en provenance de la future nouvelle gare de Rouen Saint-Sever à hauteur des Communes de La Vaupalière et Saint Jean du Cardonnay, à un emplacement restant à définir dans le cadre de cette concertation, et aboutira au viaduc ferroviaire de Barentin.

Notre association participera à cette concertation et nous vous demandons de nous rejoindre afin de pouvoir faire entendre la voix de notre territoire. A cet effet, vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion.

Vous pouvez également vous exprimer sur le site www.lnnpn.fr dès maintenant et tout au long de la période de concertation.

BULLETIN D'ADHESION

Madame ou Monsieur

Adresse :

Téléphone :

Mail :

- ☐ Souhaite adhérer au collectif "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix", accepte de verser la participation de 5€ pour l'année 2023

Merci de retourner ce bulletin, accompagné de votre participation, au siège de l'association à l'adresse suivante :
Mairie de LA VAUPALIERE – Place Pierre Bérégovoy - 76150 LA VAUPALIERE



SARL PECOT

Terrassement
Démolition
Assainissement
Enrobé
Maçonnerie
Aménagement Paysager
Location de benne
Location d'engin avec chauffeur
Livraison de Matériaux

Pierre : 06.40.50.08.11

Fleurs Lelouard
Corinne Leroy

48, rue Delalandre - 76570 PAVILLY
Tél : 02 35 91 25 16 Paiement à distance CB

Autorisations d'urbanisme : NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

La communauté de communes Inter Caux Vexin simplifie les démarches des habitants en ouvrant un guichet numérique.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de **déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme** pour les communes comme Fresquiennes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la CCICV.

Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes (<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>), permet aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Grâce au guichet numérique, il est possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes et limite les déplacements !

Vous trouverez le guide d'utilisation du guichet numérique sur :

<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES !

Déposez vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

UN SERVICE SIMPLE, GRATUIT ET SÉCURISÉ

DÉCLARATION PRÉALABLE
CERTIFICAT D'URBANISME
PERMIS DE CONSTRUIRE
PERMIS D'AMÉNAGER
PERMIS DE DÉMOLIR

www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU

ou scannez ce code

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les communes continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Pour vos TRAVAUX D'URBANISME :

Quand vous avez l'Arrêté autorisant vos travaux d'urbanisme, n'oubliez pas de :

- Remplir et déposer votre **DOC** (Déclaration d'Ouverture de Chantier) s'il s'agit d'un PC (Permis de Construire)
- Remplir et déposer votre **DACT** (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) s'il s'agit d'un PC (Permis de Construire) ou d'une DP (Déclaration Préalable)

A NOTER si vous avez besoin de renseignements en matière d'urbanisme :

Depuis 2020, le service ADS du pôle de Montville reçoit les habitants des communes dont il assure l'instruction sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Secrétariat - Service instruction du droit des sols

Tél. 02 32 93 95 31

urba@intercauxvexin.fr

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

→ Pôle de Montville - 9 Place de la République, 76710 Montville - www.intercauxvexin.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Installation d'un plan des chemins de randonnées – délibération,

- Mise en place de la base adresse locale – information,

1) Installation d'un plan des chemins de randonnées – délibération,

Plusieurs chemins de randonnées ont été ouverts sur la commune et la communication à ce sujet a été efficace puisque plusieurs personnes se sont présentées pour obtenir le plan. Afin de répondre à un besoin, Monsieur le Maire propose de faire réaliser un plan par un professionnel.

Auparavant un plan était installé sur la place du village mais a été retiré car la structure était bancal. L'entreprise "REFLETS" située à Pavilly a été conseillée par la commune de Montigny. Il propose la réalisation de cette carte pour la somme de 300,00€ HT.

Madame Elise COURBE propose la distribution dans les boîtes aux lettres des habitants, M. Le Maire propose de le mettre dans un bulletin municipal.

La carte va donc être réalisée et la mairie pourra ensuite l'imprimer. Elle sera installée dans un panneau d'affichage.

Monsieur Sébastien LOISEL demande si seuls les chemins de randonnées seront notés ou si tous les accès piétons seront référencés. Monsieur le Maire précise que seuls les chemins communaux seront indiqués. Les chemins privés ne seront pas mentionnés. Il rappelle que les usagers qui s'aventurent dans les chemins privés le font sous leur entière responsabilité.

Monsieur le Maire précise que la mairie de Sierville va procéder aux travaux pour l'ouverture du chemin qui lie les deux communes car la mairie de Sierville a reçu des demandes. Monsieur le Maire de Sierville a réussi à s'organiser avec la propriétaire qui possède une partie du chemin. Cette partie sera récupérée par la mairie de Sierville.

Monsieur Sébastien LOISEL souhaite connaître les futures ouvertures de chemins. Monsieur le Maire aimerait dans un premier temps matérialiser les existants pour ne pas oublier les chemins déjà ouverts. Il n'est pas exclu que d'autres soient créés. Monsieur LOISEL met en garde les modifications qui peuvent être réalisées. Monsieur le Maire précise que la carte sera faite informatiquement que l'on pourra ensuite plus facilement la modifier et l'imprimer. La carte sera imprimée et mise sous plexiglas et pourra être changée au besoin.

Après échange, les conseillers accordent à l'unanimité la réalisation de cette carte au prix de 300,00€ HT par l'entreprise "REFLETS".

2) Mise en place de la base adresse locale – information,

Monsieur le Maire a récemment reçu les services de "La Poste" qui proposent d'aider à la réorganisation des adresses locales. Il s'avère que le positionnement du point de coordonnées GPS des adresses n'est pas bien positionné. Parfois même, les données sont différentes de la réalité. Il existe un décalage entre l'adresse et la maison en elle-même ce qui peut poser problème pour les services de secours (gendarmerie, SAMU, pompiers) ou de livraisons de colis. A titre d'exemple lors du recensement de la population, il a été constaté des chiffres

de maison qui n'étaient pas bons ou difficilement reconnaissables.

"La Poste" propose ce service payant au prix de 2.826,00€ TTC. Néanmoins Monsieur le Maire aimerait que cela soit réalisé directement par la mairie pour éviter ce coût financier. D'autant qu'il doit exister très peu de maisons concernées.

Il est proposé qu'une commission soit créée pour réaliser ce travail. Monsieur Sébastien LOISEL l'ayant déjà fait pour l'installation de la fibre, se porte volontaire. Il propose de reprendre comme base le fichier de la fibre. Si d'autres conseillers sont intéressés pour intégrer cette commission, ils sont invités à le faire savoir aux secrétaires.

3) Rapport d'activité 2021 du SDE76 – information,

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise à disposition du rapport d'activité du SDE76 2021. Il est disponible en mairie pour consultation.

Pour rappel, le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime est le partenaire de la commune dans le cadre des travaux d'éclairage public et des réseaux électriques.

4) Projet du SDE76 2023 – information

Chaque année le SDE76 sollicite la mairie sur ses potentiels besoins. La municipalité souhaitait dans un premier temps effectuer des effacements de réseaux néanmoins des modifications sont à venir et il sera prochainement possible qu'ils soient à la charge du Département en cas de surcharge des transformateurs.

Après échange et suite au problème déjà évoqué par les usagers, il a été décidé de réaliser un devis pour l'amélioration de l'éclairage du stade de foot. Il s'agira de remplacer les poteaux existants trop petits et de procéder à l'enfouissement du fil d'éclairage. Cela devrait représenter un coût d'environ 35% pour la commune et de 65% pour le SDE76.

Une seconde partie du devis concernera le passage à la LED (aussi appelé "Relamping") Chemin du Bagot. Le coût supporté par la mairie sera d'environ 20%.

A la réception du devis, le conseil municipal devra délibérer pour valider les investissements et les intégrer au budget primitif 2023.

Les travaux de la Route de Barentin ont été commandités par "ENEDIS" car une ligne électrique traversait un terrain particulier. Les services d'"ENEDIS" ont décalé la ligne.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible de mutualiser la création du tout à l'égout en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques.

5) Programme voiries communales 2023 de l'Inter Caux Vexin – information

La compétence appartenant à la communauté de communes, l'Inter Caux Vexin interroge chaque année les communes sur les besoins de réfection de voiries communales. Il est régulièrement constaté beaucoup de retard et le programme 2022 Route des Cambres n'est pas encore réalisé. Cette année, il existe des difficultés d'accord financières entre le prestataire et l'intercommunalité.

Pour 2023, il est proposé de réaliser un caniveau Chemin du Bourg Joly. La route sera également réfectionnée car elle a été mal réalisée. L'eau stagne en plusieurs endroits

Conseils Municipaux

puis verglance en hiver. La commune aurait à sa charge 25% des travaux.

En cas d'accord de la communauté de communes, le service voirie réalisera un devis qui sera transmis en conseil municipal puis sera délibéré pour intégrer les dépenses au budget primitif 2023.

Madame BLONDEL s'interroge sur les panneaux de signalisation qui ont été demandés, Monsieur le Maire précise qu'ils ont été reçus. Tous ou presque ont été posés. Les panneaux des zones de retournement sont posés ainsi que celui pour le marché.

6) Réfection de la toiture de la boulangerie : demande de subvention – délibération

Monsieur le Maire rappelle le projet d'engager des travaux sur la toiture de la boulangerie. Un devis a été réalisé et s'élève à 42.970,00€ HT. Un premier dossier avait été déposé auprès des services de la Préfecture qui n'a pas abouti pour l'année 2022. Une réactualisation du devis va être demandée à l'artisan.

Un nouveau dossier de demande de subvention va être déposé aux services du Département de Seine-Maritime. Pour cela, Monsieur le Maire a besoin de l'autorisation du conseil municipal. La demande de subvention sera de 30% du projet, soit 12.891,00€.

De plus, la Région a également été interrogée sur les possibilités de financement. Nous sommes en attente d'une réponse de M. le Président de Région.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire profite de ce point d'ordre du jour pour informer les conseillers de la croissante activité du couple de boulangers installés. Ils ont d'ailleurs pu recruter un pâtissier dans le courant de l'été afin de décharger M. LOURENCO qui a dû jusque-là faire face à une forte activité. Ils envisagent d'élargir leur espace de travail au rez-de-chaussée. La cuisine du logement sera alors utilisée pour le local professionnel et sera relocalisée à l'étage. Un WC sera également installé au rez-de-chaussée afin de permettre à leur personnel d'avoir un espace privé (sanitaires, espace pour se déshabiller...).

L'ensemble des élus félicitent M. LOURENCO et Mme FERAY pour leur investissement, leur travail et leur sympathie. Ils espèrent voir perdurer ce succès encore de longues années.

7) Subvention exceptionnelle au Club de Loisirs – Délibération

Dans le cadre de la réalisation de l'Accueil de Loisirs par la commune, nous faisons face à une problématique qui est le paiement des différents prestataires et activités réalisées. En effet, les collectivités ne disposent d'aucun moyen de paiement et tout doit se réaliser par virement différé après facturation. Néanmoins toutes les entreprises n'acceptent pas ce mode de fonctionnement.

Lors du mini camp réalisé à Quiberville en juillet 2022, la directrice de l'Accueil de Loisirs a souhaité faire profiter d'une sortie en mer aux enfants ainsi que d'un repas. A titre très exceptionnel, il a été autorisé à ce que le Club de Loisirs avance les frais et que la mairie les rembourse par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Le montant de la balade en mer s'élève à 86,00€ TTC et le repas à 87,10€ TTC, soit un total de 173,10€ TTC.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accordent le versement d'une subvention exceptionnelle

au Club des Loisirs néanmoins il met l'accent sur le caractère exceptionnel qui ne devra pas être reproduit.

8) Décision modificative de budget – délibération

Suite au vol des guirlandes lumineuses et à leur rachat, il est nécessaire de prévoir le remboursement à percevoir de l'assurance (5.304,67€) ainsi que le rachat à hauteur de 6.051,21€ HT. La TVA pourra être récupérée sur cet investissement. Monsieur le Maire précise que depuis quelques années la commune investie quelques centaines d'euros pour les décorations de Noël. Après ce dernier gros investissement, Monsieur le Maire souhaite faire une pause dans ce renouvellement.

Il avait évoqué la pause de caméra de surveillance pour limiter les vols. La priorité est donnée à la construction d'un préau pour l'école. La vidéo surveillance viendra en second plan.

De plus, une grosse commande de panneaux de signalisation a été réalisée (panneaux pour les zones de retournement des camions de collecte de déchets, panneaux pour le marché du jeudi, passage à 30km/h pour certaines voies communales...). Monsieur le Maire précise que l'Inter Caux Vexin, compétente en termes de voies communales, prend en charge les dégradations ou remplacements de panneaux dits de « police » (sens interdit, limitation, stop...). Il suffit de leur faire la demande pour qu'ils procèdent au remplacement. Cette somme sera imputée sur les dépenses imprévues.

Dans l'opération "GARDERIE", il convient de modifier les articles comptables pour prendre en charge une avance demandée par une entreprise ainsi que l'achat d'un réfrigérateur qui sert essentiellement pour stocker les goûters de la garderie et du centre de loisirs, notamment les desserts et fromages non consommés à la cantine le midi qui sont donnés à la garderie. Cette modification n'ayant aucune conséquence sur le budget.

La décision modificative se présente donc de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 677,94 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 677,94 €	
D 2188 : Autres immo corporelles		5 677,94 €
D 2188-202104 : GARDERIE		499,99 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 177,93 €
D 2313-202104 : GARDERIE	9 781,12 €	
D 2313-202104 : GARDERIE	499,99 €	
D 238-202104 : GARDERIE		9 781,12 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 281,11 €	9 781,12 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		5 304,67 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		5 304,67 €
D 2188 : Autres immo corporelles		7 261,45 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 261,45 €
R 021 : Virement de la section de fonct		5 304,67 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		5 304,67 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		5 304,67 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		5 304,67 €

Après échanges, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative présentée.

9) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1^{er} janvier 2023 – délibération

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré

au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de FRESQUIENNES pour son budget principal et ses budgets annexes, pour le CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune au 1^{er} janvier 2023 ;
- 2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la commune de Fresquiennes est à présent rattachée à la trésorerie de Montville. Monsieur LOISEL souhaite obtenir des précisions à ce sujet. Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé que toutes les communes de l'Inter Caux Vexin seraient rattachées à la trésorerie de Montville. En plus de ce changement, la commune bénéficiera d'une conseillère rattachée à la trésorerie qui apportera des conseils aux collectivités en termes de gestion comptable, de décisions d'investissement... Un rendez-vous sera pris courant novembre pour prendre contact.

10) Contrat d'assurance des risques statutaires des agents – délibération

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit, avec l'accord du conseil municipal, un contrat d'assurance des risques statutaires des agents par l'intermédiaire du Centre de Gestion en 2021. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2022, il convient donc de renouveler ce contrat. La mise en concurrence a été effectuée par les services du Centre de Gestion 76, et les résultats obtenus de la consultation nous ont été transmis.

Néanmoins afin de s'assurer des taux proposés, la société "GROUPAMA" a été interrogée. Le devis reçu ce jour semble plus intéressant. Afin de laisser quelques jours supplémentaires pour étudier cette offre, Monsieur le Maire propose de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

11) Installation d'un défibrillateur au stade de foot – Délibération

Monsieur le Maire cède la parole à Madame VIVES. Depuis 2022, le Département subventionne l'installation et le renouvellement des défibrillateurs. Sans oublier l'organisation de la fête du village par le Comité des Fêtes, les accidents sur les terrains de sport étant rela-

vement courants, Madame VIVES propose de procéder à une installation sur l'année 2023. Pour cela, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'autorisation de l'ensemble des conseillers pour effectuer la demande de subvention auprès des différents services. Une demande pourra être faite auprès de la Jeunesse et des Sports ainsi que la Fédération du Foot.

Lorsque les différents devis auront été reçus, le conseil municipal pourra délibérer sur l'entreprise retenue.

A l'unanimité l'ensemble du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toute demande de subvention pour l'acquisition du défibrillateur.

12) Passage à la Convention Territoriale Globale de la CAF - délibération

Le soutien de la CAF pour l'organisation de l'accueil des enfants en garderie périscolaire et ALSH s'articule grâce aux Contrats enfance et jeunesse. Néanmoins les montants et contenus sont très hétérogènes. Afin d'harmoniser et d'aider les accueils de loisirs des collectivités, la CAF met en place une Convention Territoriale Globale. Le but est de simplifier et de garantir la gestion de ces accueils. La commune et le Club des Loisirs sont amenés à renouveler leur engagement avec la CAF par la signature de cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire CNAF 2020-01 du 16 janvier 2020,

Considérant le partenariat établi entre la commune et la CAF, la volonté de la CAF et de la commune de maintenir les actions en faveur des familles, l'intérêt d'intégrer la Convention Territoriale Globale par le biais de la fiche commune et de signer les conventions d'objectifs et de financements associés,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférant à la Convention Territoriale Globale et à ses éventuels avenants.

13) Questions diverses – délibération

- Madame Sylvie BLONDEL demande à ce que des poubelles à déchets recyclables soient commandées pour les salles polyvalentes. Monsieur le Maire confirme que le sujet a été abordé cette semaine et la demande sera faite auprès de la CCICV. Ne restera qu'à trouver une organisation avec les locataires et leur stockage.
- Suite au recensement de la population, le décompte du recensement a été transmis. La commune compte 1062 habitants. Il sera tout de même difficile de rester au-dessus des 1000 habitants car les constructions s'amoindrissent. Les foyers diminuent par le départ des enfants. Monsieur le Maire aimerait pouvoir faire perdurer la strate et favoriser les dents creuses pour continuer la construction. Prochainement, la CCICV va débiter l'élaboration du PLUi et il va être nécessaire d'étudier les possibilités de constructions. Le but sera de maintenir entre 1000 et 1100 habitants pour préserver l'école, le commerce, les associations... La proximité directe avec Rouen pourrait être favorable. Madame Elise COURBE s'interroge sur les possibilités de faire construire en hameau mais Monsieur le Maire explique que nous entrons dans une démarche de "ZAN" (Zéro Artificialisation Nette), soit zéro construction pour 2050 et une diminution de 50% de construction d'ici 2030. Donc ils favoriseront les centres bourgs et préserveront les hameaux.
- Cette élaboration sera très longue mais la municipalité s'engage à se battre pour obtenir ce qu'il paraît le plus

Conseils Municipaux (suite)

cohérent pour la commune.

- Monsieur le Maire avertit les conseillers du départ à la retraite de l'agent en charge des salles polyvalentes au 1^{er} janvier 2023. Une annonce de recrutement a été publiée.
- De même, un des deux agents techniques part également à la retraite le 1er janvier 2023. Un nouvel agent a été recruté et arrive d'une collectivité voisine.
- Monsieur le Maire revient sur la très belle cérémonie de remise en jeu de l'orgue à l'église en présence de l'archevêque de Rouen.
- Cette semaine ont été reçus des américains qui recherchaient un aviateur abattu en 1944, grâce aux témoignages, le lieu a été retrouvé. Monsieur le Maire est allé sur place avec un détecteur de métaux. Il a été retrouvé de nombreuses munitions, un morceau de l'avion. Néanmoins le corps n'a pas été retrouvé. La localisation exacte se situe sur la commune de Pissy Pville. Monsieur le Maire aimerait réaliser une cérémonie avec la commune de Pissy Pville à ce sujet.
- Monsieur Jean-François LECOURT demande comment se situe la commune à propos des augmentations énergétiques. Un courrier du SDE76 informe la commune d'une augmentation entre 100% et 200% pour 2023. Ils nous conseillent de doubler le budget pour 2023. Monsieur le Maire a entendu dans l'actualité que Le Président de la République pourra peut-être mettre en place des aides pour les petites collectivités.
- Madame Elise COURBE demande ce que l'on peut faire comme "plan énergie" sur la commune. Monsieur le Maire rappelle le changement de la chaudière de l'école et de la mairie (passage du fuel au granulés bois). Il est

rappelé le coût des pellets de 270€ la tonne en début d'année, contre 850€ en fin d'année. Monsieur Etienne LECLERC a appelé les fournisseurs, seuls 3 font du vrac en Seine-Maritime et Eure, les autres fournisseurs ne prennent pas de nouveaux clients. En revanche, il garantit la possibilité d'être livré. Il paraît impossible de réaliser plus d'économies : changement de prestataire pour les pellets impossible, l'éclairage public est déjà éteint de 22h à 6h30, la commune bénéficie déjà des tarifs du groupement avec le SDE76. Des thermostats sur les radiateurs vont être posés pour gérer la température dans les locaux municipaux.

Il est tout de même proposé de supprimer une demi-heure d'éclairage public matin et une heure le soir. Mais la priorité est surtout pour les enfants qui se rendent aux arrêts de bus et qui doivent avoir de la lumière. Monsieur le Maire propose de revoir cette décision au prochain conseil pour laisser le temps à chacun de réfléchir sur ce sujet.

De plus, le technicien du SDE76 a proposé de vérifier dans un premier temps les puissances des abonnements pour avoir l'abonnement qui correspond au besoin et ne pas payer inutilement.

Monsieur Etienne LECLERC ajoute que sur les factures d'électricité, les consommations ne représentent que 25%, le reste étant l'abonnement, le transport et les taxes.

- La fibre se commercialise de plus en plus. "Bouygues" commercialise depuis début octobre. "SFR" est sur le terrain depuis le début du raccordement. "Orange" l'est sur le papier mais il est encore difficile d'obtenir des accords de raccordement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

Remboursement de couverts pour la location de salle polyvalente du 26 et 27 novembre 2022 – délibération,

Demande de subvention et mise en concurrence pour la création d'un préau à l'école – délibération,

Prise en charge du coût des transports pour les voyages de l'école de Fresquiennes – délibération,

1) Remboursement d'heures d'un animateur du Club des Loisirs pour l'année 2022-2023 – délibération,

Lors des précédents conseils municipaux, la municipalité a accordé le remboursement d'heures au profit du Club des Loisirs portant sur le contrat de Madame Camille LECLERC. Celle-ci ayant quitté la structure, le Club des Loisirs sollicite la commune afin de prendre en charge les heures de Monsieur Florian LELIEVRE, remplaçant de Madame LECLERC.

Le nombre d'heures est inchangé, soit :

MOIS	Détails	Montant
Septembre 2022	78h	422,76 €
Octobre 2022	54h	292,68 €
Novembre 2022	80h	433,60 €
Décembre 2022	49h	265,58 €
Janvier 2023	83h	449,86 €
Février 2023	45h	243,90 €

Mars 2023	89h	482,38 €
Avril 2023	41h	222,22 €
Mai 2023	68h	368,56 €
Juin 2023	93h	504,06 €
Juillet 2023	16h	86,72 €
TOTAL	696 h	3.772,32 €

Après échange, l'ensemble des conseillers accordent le remboursement de ces heures à hauteur de la moitié du SMIC sur présentation des bulletins de salaire de l'animateur.

2) Subvention exceptionnelle de 40€ au Club de Foot Saint Jean du Cardonnay / Fresquiennes – délibération,

Le club de foot de St Jean du Cardonnay / Fresquiennes a fait l'achat d'une coupe. La commune avait donné son accord lors du tournoi de juin dernier afin de participer et rembourser cet achat à hauteur de 40€ TTC.

Après échange, l'ensemble des conseillers autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 40€ au profit du club de foot de Fresquiennes.

En tant que dirigeant au sein du club de foot M. LOISEL ne souhaite pas prendre part au vote.

3) Modification du tableau des effectifs – délibération,

Afin de permettre le recrutement d'un agent technique, le tableau des effectifs doit être modifié pour ajouter un poste à 35h d'adjoint technique territorial. Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	26,34/35è	Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	24/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	27/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35è	

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En conséquence de la création de poste, et des postes non modifiés, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le TABLEAU DES EMPLOIS ci-dessus, à compter du 01/12/2022 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la création d'emploi ainsi proposée,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'accorder les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

4) Travaux effectués en régie – délibération,

Les travaux de réfection du foyer ont été intégralement payés en section de fonctionnement. Pour permettre de percevoir la FCTVA et inscrire ces dépenses en section d'investissement, le conseil municipal est autorisé à reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice.

Pour ce faire, il est proposé les opérations d'ordre suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSE : Chapitre 040 article 2128 + 14.668,19 €
RECETTE : 021 Virement de la section de fonctionnement + 14.668,19 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSE : 023 Virement à la section d'investissement + 14.668,19 €
RECETTE : Chapitre 042 article 722 – + 14.668,19 €
Opération d'ordre de transfert entre section – immobilisation corporelle.

Ce montant correspond aux dépenses constatées de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2022 qui répondent aux conditions, soit 7.519,91€. Mais égale-

ment les heures des agents techniques consacrées à la réalisation des travaux en régie au coût horaire de 18,69€ et de 19,69€ pour 372,50 heures (en centièmes), soit un total de 7.148,28€. Pour un total de 14.668,19€.

Après échanges, l'ensemble du conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

D'accorder les modifications budgétaires citées ci-dessus.

5) Institution de reversement obligatoire de la part de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – délibération

La loi de finance pour 2022 a rendu obligatoire pour les communes le partage des produits de la taxe d'aménagement avec l'EPCI, auparavant il s'agissait d'une simple possibilité. Une délibération concorde-

dante de la commune et de l'EPCI était alors nécessaire. La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a réuni en novembre dernier les maires des communes membres pour débattre sur le taux à reverser. Les maires, bien qu'en désaccord, avaient décidé 5% de reversement.

Néanmoins, le 22 novembre dernier, la commission mixte paritaire réunissant Sénateurs et Députés, sous l'impulsion du Sénat, a permis d'enterrer ce point de la réforme et de rétablir le caractère facultatif de ce reversement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune reçoit entre 5.000€ et 20.000€ selon les années.

Après échange, conformément à la décision prise en commission paritaire, l'ensemble des conseillers municipaux s'accordent à suivre cette décision et refusent le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement.

Une réunion communautaire aura lieu mardi 6 décembre, le sujet sera évoqué en point d'ordre du jour.

6) Tarification des repas de cantine 2022-2023 – délibération,

Le prestataire "Convivio" en charge de la fabrication et livraison des repas de cantine, a une nouvelle fois alerté la commune sur les hausses de prix importantes (denrées, produits d'entretien et jetables, charges de personnel, énergies de production, carburant...). La révision annuelle inclus dans le marché conclu avec "Convivio" ne permet pas d'absorber cette inflation estimée à +20,07% par le prestataire. Cette hausse venant s'ajouter à celle évoquée en mai 2022.

"Convivio" sollicite donc à nouveau les élus pour une modification du contrat et répercuter une hausse de 13,37% sur le coût révisé en septembre 2022. Celle-ci représente 0,3366€ TTC supplémentaire par repas.

Pour éviter de faire augmenter le coût du repas aux familles, Monsieur le Maire s'est entretenu avec les parents d'élèves afin de proposer la suppression d'une composante servie aux enfants (l'entrée par exemple). Après retour des parents, ceux-ci préfèrent ne pas modifier les repas servis. En effet, l'augmentation des frais d'électricité et de personnel seront tout de même impactés sur la commune.

Les élus proposent donc de revoir les tarifications des repas aux familles de la manière suivante :

- Tarif 1 : 3,44€ TTC : Revenus annuels inférieurs ou égaux à 18.000€, soit un quotient familial inférieur à 600€.

Conseils Municipaux (suite)

- Tarif 2 : 3,59€ TTC : Revenus annuels compris entre 18.000€ et 36.000€, soit un quotient familial compris entre 601€ et 1.200€.
- Tarif 3 : 3,74€ TTC : Revenus annuels supérieurs à 36.000€, soit un quotient familial supérieur à 1.201€.

Il est à nouveau rappelé que les familles devront fournir à la mairie leur avis d'imposition sur le revenu (des deux parents) ou leur attestation de quotient familial CAF pour justifier du barème applicable. Sans ledit document, le barème 3 sera automatiquement appliqué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité d'appliquer les tarifs de cantine ci-dessus à compter du 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les repas n'ont pas augmenté au cours des 10 dernières années. De plus, lors de l'appel d'offre, les prix proposés du prestataire étaient très bas. Il faudra quoiqu'il arrive s'attendre à une augmentation importante lors du renouvellement du contrat qui aura lieu en septembre 2023. La loi EGAlim impose de plus en plus de conditions et engendre donc une augmentation des prix.

Il est proposé la présence d'un cantinier, néanmoins cela nécessiterait des aménagements importants dans la cantine qui est actuellement bien trop petite.

Monsieur LOISEL aimerait que la CCICV propose un groupement pour ce service afin de négocier les prix. Monsieur le Maire précise que les augmentations sont réelles et même en cas de groupement, il serait impossible d'effacer cette augmentation. De plus, il aimerait impliquer les parents d'élèves dans le passage du marché public néanmoins il serait difficile de faire intervenir les familles de Fresquiennes à l'échelle de la communauté de communes.

7) Tarification des salles polyvalentes – délibération,

L'inflation touchant toutes infrastructures de la commune et en particulier les salles polyvalentes, Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant de la participation demandée aux locataires des deux salles. Les prix proposés sont donc :

	Tarifs week-end		Tarifs/ jour en semaine	
	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs
Salle polyvalente	480 euros	675 euros	225 euros	320 euros
Foyer	320 euros	515 euros	150 euros	240 euros

La salle du foyer est mise à disposition des familles lors d'une inhumation au prix de 55 €. Pour rappel, la location sera accordée si le défunt était résident de la commune (exception faite pour les résidents en EHPAD) ou lorsque le défunt est inhumé au cimetière de la commune. Seule la salle du foyer pourra être proposée pour une journée, du lundi au jeudi, selon l'utilisation par les associations, et le vendredi uniquement si la salle n'est pas louée sur le temps du week-end.

L'ensemble des conseillers acceptent à l'unanimité la modification des prix. L'augmentation sera effective pour les contrats signés à compter du 1^{er} décembre 2022.

8) Décision modificative de budget – délibération,

La hausse du point d'indice a entraîné des dépenses supplémentaires dans le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" ainsi que dans le chapitre 012 "charges de personnel". Afin d'avoir la certitude de pouvoir régler les salaires des agents et indemnités des élus, il convient de réaliser une modification du budget.

De plus, cette décision modificative intégrera le passage en régie des travaux des sanitaires du foyer.

La décision modificative n°4 est donc proposée de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6218 : Autre personnel extérieur		1 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 000,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €	
D 023 : Virement section investissement		14 668,19 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		14 668,19 €
D 2128 : Autres agenc. et aménag.		14 668,19 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		14 668,19 €
D 6531 : Indemnités élus		1 000,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 000,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		14 668,19 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		14 668,19 €
R 722 : Immobilisations corporelles		14 668,19 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		14 668,19 €

Après échange, l'ensemble des conseillers acceptent à l'unanimité cette modification.

9) Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur de 25% et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 100% pour l'année 2023 – délibération,

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre le bon fonctionnement de la mairie, une délibération est prise chaque année à l'effet de pouvoir réaliser des dépenses d'investissement à hauteur de 25% et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 100% entre le 1er janvier 2023 et le vote du budget soit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Budgétise en 2022 en €	Autorisé en 2023 en €
011	328.043,34	328.043,34
012	325.004,00	325.004,00
014	52.065,00	52.065,00
65	78.056,00	78.056,00
INVESTISSEMENT		
Chapitre	Budgétise en 2022 en €	Autorisé en 2023 en €
16	13.141,54	3.285,39
21	34.623,75	8.655,94
23	0,00	0,00

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la présente délibération.

10) Adoption du règlement budgétaire et financier de la M57 – délibération,

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits.

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil de la métropole sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'HABILITER le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

11) Nomination d'un correspondant incendie et secours – délibération,

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit dans son article 13 la nomination au sein des conseils municipaux d'un correspondant incendie et secours. Ce correspondant doit être l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies. Il doit être désigné par le maire auprès de ses adjoints ou des conseillers municipaux.

Pour le mandat en cours, le maire doit désigner le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret.

Monsieur le Maire sollicite un élu volontaire pour remplir ces missions.

Laëticia ZADJWICZ se porte volontaire et est désigné correspondant incendie et secours de la commune.

12) Motion face au contexte financier – délibération,

Le Conseil municipal de la commune :

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017

avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Fresquiennes soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA**. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de

Conseils Municipaux (suite)

Fresquiennes demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Fresquiennes demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Fresquiennes soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération accordée à l'unanimité sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

13) Contrat d'assurance des risques statutaires – adhésion – délibération,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a par délibération demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats le concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré :

• Décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,99%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,10%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion

complète du contrat d'assurance en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

• **D'autoriser** la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2023.

• **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

• **D'autoriser** Monsieur le Maire à résilier le contrat d'assurance statuaire en cours.

14) Convention médecine avec le Centre de Gestion 76 – délibération,

M. Le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisi(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà à la convention cadre du CDG76. Néanmoins, en janvier 2023, la commune a la nécessité de renouveler sa convention d'adhésion « Santé / prévoyance ». Pour ce faire, Monsieur le Maire sollicite les élus afin de confirmer à nouveau l'adhésion aux missions optionnelles du CDG76 et notamment celles portant sur « Santé / prévoyance ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

15) Transfert de l'exercice de compétence "infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVA)" au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – délibération,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,

L'existence d'un réseau de 115 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,

L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du Schéma Directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc de bornes actuel et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,

Les différentes demandes des communes, d'installation de bornes de recharges,

La nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet de département, un schéma directeur de déploiement de celles-ci afin de bénéficier d'un taux de 75 % de prise en charge du coût de raccordement des IRVE,

La reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du HAVRE, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** le transfert de la compétence communale "infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)", au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- **ACCEPTE** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

16) Remboursement de couverts pour la location de salle polyvalente du 26 et 27 novembre 2022 – délibération,

Une location a eu lieu le week-end du 26 et 27 novembre 2022 dans la salle polyvalente. Les locataires n'ont pas osé déranger la mairie mais ont signalé le lundi matin ne pas avoir eu de chauffage durant tout le week-end. Afin de dédommager de cet inconfort, Monsieur le Maire propose de leur rembourser la location des couverts, soit un total de 75€.

Après échange, les conseillers accordent à l'unanimité le remboursement de 75€ aux locataires de la salle polyvalente du 26 et 27 novembre 2022.

17) Demande de subvention et mise en concurrence pour la création d'un préau à l'école – délibération,

La construction de la garderie périscolaire a débuté. La continuité du projet est la reconstruction d'un préau et d'un local de stockage pour les jeux extérieurs de l'école (buts de foot, vélos, roues...). Pour ce faire, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal à l'effet de rédiger et réaliser un marché public pour ce projet ainsi que de procéder aux différentes demandes de subventions auprès de tous partenaires (Département, Préfecture, CAF...).

Après échange les conseillers accordent à l'unanimité la mise en concurrence ainsi que les demandes de subventions pour le projet de construction d'un préau.

Monsieur DEMAREST demande s'il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques. Après réflexion, la surface du préau n'est pas suffisante.

18) Prise en charge du coût des transports scolaires

pour les voyages de l'école de Fresquiennes – délibération,

Monsieur le Directeur de l'école de Fresquiennes a exposé sa problématique face au coût exponentiel des transports. L'organisation des sorties et classes découvertes sont donc remises en cause. Historiquement la mairie accordé la somme de 1600€ pour l'ensemble de l'école (quatre classes) pour le transport des voyages scolaires. Actuellement, les coûts augmentent considérablement (carburant, personnel...). Le nombre de classe est passé de quatre à cinq.

Monsieur le Directeur rappelle qu'en 2021 la municipalité a délibéré pour diminuer la participation des fournitures scolaires de 5€ par élèves, dégageant ainsi la somme de 575€ pour 115 enfants pour 2022-2023.

Pour rappel l'an dernier, la commune a participé à hauteur de 2.000€ pour la classe découverte à la neige.

Le coût total des transports pour cette année s'élève à environ 4.000€ (de nombreux devis ont été réalisés). Monsieur le Directeur sollicite une participation de la commune à hauteur de 1.500€.

Madame VIVES précise que l'association de parents d'élèves participe cette année à hauteur de 1.700€.

Monsieur LOISEL rappelle qu'il s'agit d'une occasion de voyager pour la classe qui n'est pas partie l'an passé. Il précise également que la commune n'a pas connu auparavant de directeur.rice aussi investi.e, la marche est donc très haute. Il serait dommage de remettre en cause les projets proposés par une équipe enseignante motivée. Monsieur le Directeur joue parfaitement son rôle et a la nécessité de chercher le plus de financement possible pour limiter le coût auprès des parents.

Après échange, l'ensemble des conseillers rappellent que la mairie subit, elle aussi des augmentations et décide d'accorder une subvention de 750 €.

19) Questions diverses

L'équipe enseignante sollicite la mairie afin de bénéficier de 30 copies couleurs par enfant par an au lieu des 10 accordées. Cela porterait la dépense de 574,20€ par an à 1584,79€ (prix de la copie couleur = 0,45936€). Le contexte n'est pas favorable et l'ensemble du conseil refuse cette demande. Des écrans numériques ont été installés dans chaque classe pour favoriser les apprentissages.

Les décorations de Noël volées ont été remboursées par l'assurance. Elles ont été remplacées et vont être installées du 06 décembre au 06 janvier. Un éclairage tricolore a été ajouté sur la mairie.

La barrière de l'école a été accrochée par le prestataire de cantine. L'assurance prend également en charge les réparations. Un devis va être signé.

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2023.

Un moment de convivialité aura lieu le 10 février 2023 à 18h00 pour le départ à la retraite de Christine et Martial.

Les travaux de la garderie avancent à grands pas.

Le panneau d'affichage lumineux est en cours d'installation. La tranchée a été réalisée. Le panneau sera installée mi-décembre.

La fibre est en place mais certains opérateurs ne sont pas commercialisés. Orange n'arrivera pas avant quelques mois, voire quelques années.

Madame Valérie COLIN souhaiterait savoir si une poubelle supplémentaire peut être installée pour les déjections de chiens route du Houlmé.

Orgue

Inauguration de l'Orgue

Le 17 septembre dernier, jour de la saint Lubin (saint patron de la commune) a eu lieu en l'église de la commune une belle cérémonie de bénédiction en présence de Monseigneur Lebrun archevêque de Rouen.

Un public nombreux a pu assister au dialogue entre l'homme d'église et l'instrument vieux de deux siècles, le tout sous une belle lumière d'automne qui irradiait les vitraux de l'église. A cette occasion M le maire a pu remercier les généreux donateurs qui ont permis à la commune et à la fondation du patrimoine d'organiser cette résurrection. Le tout grâce au concours de M Dominique Gervais facteur d'orgue.

Les musiciens venus pour inaugurer l'orgue étaient Monsieur François GAUTIER, titulaire de l'orgue de l'église de Saint-Maclou à Rouen et Monsieur Sylvain ROUSSEL, titulaire de l'orgue de l'église Saint-Nicolas de Beaulieu, accompagnés de leur collègue bassoniste.



L'orgue peut à présent accompagner toutes les cérémonies ayant lieu à l'église. L'organisation de concerts est aussi à l'étude pour faire connaître et continuer de valoriser cet instrument.

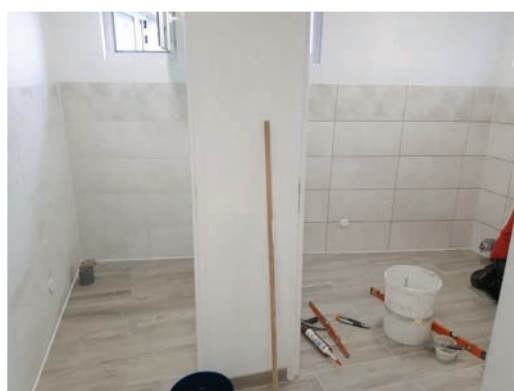


Menuiserie - Charpente
Ossature Bois
mco-concept.com
06-27-10-06-10
118 Chemin du Piv
76570 Fresquiennes



Travaux dans la commune en 2022

Réfection et mise aux normes des toilettes du Foyer, pour les personnes à mobilité réduite. Peinture sur les murs et mise en place de lambris. Ces travaux ont été effectués dans leur totalité par les agents techniques de la Commune.



Suppression de la haie en sapin devenue trop encombrante le long du terrain de la boulangerie. Mise en place d'une clôture, puis d'une petite haie. Travaux effectués par les agents techniques..



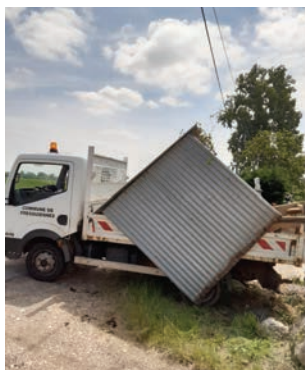
Travaux

Création de places de stationnement résidence le Verger effectuées par les agents de la Commune...



Création d'emplacements pour accueillir les containers poubelles dans les Hameaux les Hautots, le Bourg-Joly, le Bagot, aux

endroits où la collecte des déchets ne peut se faire en porte à porte, ainsi qu'aux endroits où les bacs tombaient à cause du vent. Travaux effectués par les agents techniques.



Déplacement de l'arrêt de bus aux Cambres, par les agents communaux, après échanges avec les services de la Région, afin de sécuriser le stationnement et de permettre aux enfants de monter dans le car de ramassage scolaire sans avoir à se déplacer sous la pluie.

Construction et mise en place d'un Abri Bus Route du Houleme, à proximité du calvaire, afin d'accueillir les enfants qui se rendent au collège. Celui-ci a été subventionné à hauteur de 80 % par la Région.



Une place de retournement a été créée Chemin du Val Lubin, afin de permettre au camion poubelles de ramasser les containers en porte à porte. Les riverains sont donc dispensés de les emmener en haut du chemin et de la Départementale. Merci à Madame Chesneau, propriétaire du terrain, qui a autorisé ces travaux en acceptant de signer une convention avec M. le Maire. Merci aux agents techniques de la Commune qui ont réalisé ces travaux.





Une nouvelle borne incendie (subventionnée par le Département et l'Etat) a été mise en place Route du Houllme / Chemin du Bagot.



La nouvelle chaudière à granulés, chauffant l'école, la Mairie puis la future garderie, a été installée. Une subvention de 80% a été octroyée par les services de l'Etat grâce au plan France Relance.

Eclairage Public : Après le lotissement le Vallon, la résidence du Verger, le stade de football et le centre Bourg, les globes avec Led ont remplacé les ampoules énergivores, route de Barentin jusqu'au stade, route de Pavilly, route du Houllme et chemin du Château, permettant ainsi d'économiser l'énergie. Une subvention à hauteur de 80% nous a été octroyée par le SDE76.



Un panneau d'informations a été implanté à l'intersection des routes de Montville et de Sierville, à proximité du rond-point. Toutes informations utiles aux habitants de la commune y seront affichées.

Mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h dans les hameaux Les Hautots, La Bénardière, La Cailliotière et Le Bagot suite aux demandes de riverains.

Les travaux de la nouvelle garderie ont débuté en fin d'année 2022 et devraient s'achever au 2ème semestre 2023.



La garderie est subventionnée à hauteur de 80% avec la majeure partie par la CAF de Seine-Maritime et l'Etat.

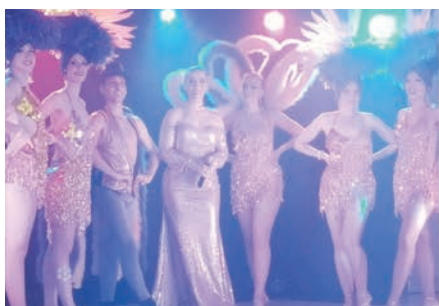
Comité des Fêtes

Comité des Fêtes de FRESQUIENNES

*Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2023.*

En 2022

La soirée cabaret du samedi 01 Octobre 2022 animée par la troupe B et M Company nous a fait vivre un moment unique : une expérience belle et déroutante. Danseurs(es) et chanteurs(es) nous ont fait vivre une soirée merveilleuse dans ce cabaret au rythme envoûtant dans un univers féérique et unique. Le public venu nombreux a pu apprécier ce moment convivial avec un bon repas pendant et après ce spectacle de music-hall.



Le spectacle de Noël

Le Comité des Fêtes de Fresquiennes, a organisé un après-midi récréatif le dimanche 18 décembre. Une quarantaine d'enfants, accompagnés de leur famille, sont venus assister au spectacle animé par M. Pierre (Gripari). Monsieur Pierre, conteur expressif et passionné, nous a entraînés dans un univers à la fois magique et chaleureux.

- Une paire de chaussures mariées ensemble.
- L'histoire vraie du conteur qui avait une sorcière dans son placard :

"Sorcière, sorcière... Prends garde à ton derrière !"

Puis l'invité d'honneur, **le Père Noël**, est arrivé avec sa hotte rempli de livres. Pour terminer un goûter a été proposé aux petits et grands.

**Micro crèche
Les LouLous & Co**

02.32.80.33.42
06.42.31.66.55

mc-lesloulous@orange.fr

130 Chemin du Plix 76570 Fresquiennes



**Micro crèche
Les LouLous**

02.35.61.60.59
06.42.31.66.55

mc-lesloulous@orange.fr

140 Chemin du Plix 76570 Fresquiennes



En 2023

Sortie Théâtre

Un déplacement sur Paris pour assister à notre traditionnelle représentation théâtrale, toujours très appréciée, aura lieu **le samedi 01 avril 2023**. Le comité des fêtes vous propose un déplacement au théâtre Edgar afin d'assister à la pièce de théâtre "Vacances obligatoires" de Bruno Bachot, à 17H suivi d'un repas au restaurant "Bistrot la montagne" situé 38 et 40 rue de la Montagne Ste Geneviève à Paris 05^{ème}.

Repas complet avec apéro, vin/eau et café.

Le prix pour ce déplacement par personne, comprenant le trajet en car, la pièce de théâtre et le repas au restaurant, est de **80 Euros**. L'heure du **départ** de la Place de Fresquiennes est prévue à **13h30**.



"Vacances Obligatoires" c'est l'histoire d'un homme, obsédé par le travail, confronté à une psychologue "légèrement folle" !

La pièce aborde avec humour et sensibilité les sujets de la vie professionnelle, du couple et de la paternité.

Les deux comédiens nous font passer par toutes les émotions, jusqu'au dénouement final... qui en surprendra plus d'un !

Une comédie qui parle de la vie, du travail, des femmes et de... Dirty Dancing !

Cette pièce fait rire, émeut, et fait réfléchir.

Merci de choisir votre menu et de le noter sur le bulletin d'inscription

Entrées : Les Gésiers de Volaille confits en salade. Le Cocktail de crevettes roses. Les chèvres chauds sur leur lit de salade du maraicher. Les six escargots de Bourgogne. La salade de fruits de mer.

Plats : Roti de Porc. Le faux-filet accompagné de sa traditionnelle sauce béarnaise. Le filet de cabillaud dans une délicate sauce à l'aneth. L'escalope de dinde façon normande. Le bœuf Bourguignon de nos grand-mères.

Desserts : La gourmande mousse au chocolat. Le sorbet coloré saveur cassis & poire. La traditionnelle tarte aux pommes maison & sa chantilly. La crème du Chef & son nappage au caramel. Le nougat glacé festif et son délicat coulis aux fruits rouges. Boissons : kir, 1/4 vin, eaux, café inclus (pas besoin de choisir).

Prenez votre menu avec vous le jour du déplacement pour le donner en arrivant au restaurant.

Bulletin de participation (sortie théâtre) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 13 mars 2023

Mme ou Mr

Adresse :

Tél. :

Nombre de personnes 80€ :

TOTAL DU REGLEMENT JOINT :

MENU :

Comité des Fêtes

Fête du Village



La Fête du Village sera organisée, le **Samedi 24 Juin 2023**, au Stade André Dufour.

Un Apéritif est offert par la mairie et le Comité des Fêtes à 19h – Le repas champêtre à 20h

Et le feu d'artifice à 23h au Stade André Dufour à FRESQUIENNES.

Buvette à votre disposition.

Bulletin de participation (Fête du Village) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 15 juin 2023

Mme ou Mr

Adresse :

Tél :

Nombre de repas Adultes 17€ (hors boisson) :

Nombre de repas Enfants (moins de 12 ans) 8,50€ :

TOTAL DU REGLEMENT JOINT :

Concrétisons ensemble votre **projet immobilier**



ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Bonjour,

Vous avez pour projet de vendre ou de connaître la valeur de votre bien ? Faites-moi confiance !

Votre entourage a cette même volonté ? Faites-le moi savoir, je rémunère mes apporteurs d'affaires.

Contactez moi. Je vous expliquerai tout !



Manuel **FERREIRA**
06 69 57 14 26

✉ manuel.ferreira@iadfrance.fr

📍 FRESQUIENNES (76570)

El, Mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Rouen sous le n°884836362, RCP MMA, n°127104506, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS

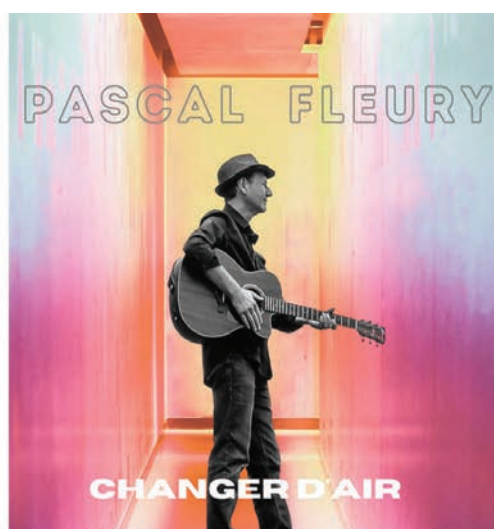
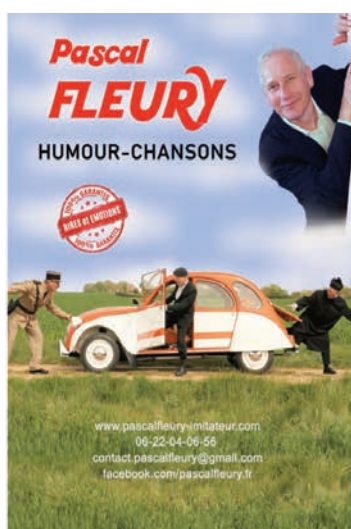


Soirée Cabaret

Le samedi 07 Octobre 2023, Pascal Fleury, humoriste, chanteur et imitateur nous offre à travers ses personnages, hauts en couleur, un regard à la fois tendre et plein de dérision sur la société d'aujourd'hui. Rires avant tout en quelques lignes : le plus célèbre gendarme de St Tropez, le grand séducteur Jean-Paul Belmondo, les confidences d'un curé de campagne interprété par Fernandel, l'incontournable Bourvil..... Chansons, jeux de mot, gags, quiproquos s'enchainent sans relâche dans ce spectacle provoquant bonne humeur et cascades de rire.

Artiste aux multiples facettes, Pascal Fleury chante aussi et fait chanter son public avec les plus grands de la chanson française de ces 50 dernières années : Georges Brassens, Charles Trenet, Jacques Brel, Gilbert Bécaud, Claude Nougaro, Jean Ferrat, Michel Sardou, Johnny Hallyday, ainsi que sur ses créations personnelles.

Un show qui rappelle "le music'hall" : un vrai régal !



Un pur moment de comédie à partager en famille ou entre amis.

Bulletin de participation (Soirée Cabaret) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 27 septembre 2023

Nom : Prénom :

Téléphone :

Nombres d'adultes : 30 euros X par soit

Nombres d'enfants (jusqu'à 12 ans) : 15 euros X par soit

TOTAL

Repas : Apéritif - Entrée - Plat chaud - Fromage - Dessert - Café

Un apéritif offert par le comité des fêtes

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes à joindre lors de l'inscription

Forêts privées

Message du Représentant des Forêts Privées de Fresquiennes



Amis Promeneurs et Randonneurs,

Monsieur le Maire, avec la Municipalité et les employés communaux, ont rouvert des chemins de randonnée dans les Forêts Privées.

Ces bois appartiennent à des propriétaires privés. Il faut savoir que tous les chemins de randonnée sont balisés et appartiennent au Domaine public. Par contre, les chemins non balisés sont sur le Domaine Privé : il est donc interdit de pénétrer dans ces chemins privés. En effet, à proximité de ces chemins privés, il peut y avoir des pièges tendus pour la régulation des nuisibles tandis qu'il n'y en a pas aux abords des chemins de randonnée.

Lorsque que vous vous promenez avec votre chien, vous devez obligatoirement le tenir en laisse et non libre comme on le voit régulièrement.

Pour votre sécurité et celle des chasseurs, lorsque vous voyez un panneau « Chasse en Cours », soyez vigilants et évitez de pénétrer dans la forêt, changez votre itinéraire.

Tous les propriétaires forestiers ne chassent pas tous le même jour en même temps. En général, nous chassons 5 à 6 jours dans l'hiver, il vous reste donc 359 jours pour vous promener en toute sécurité.

Tous les ans, il y a des accidents de chasse dus aux personnes imprudentes qui entrent dans les forêts durant les journées de chasse, un accident est toujours un de trop.

Pour le bonheur et la sécurité de tout le monde, soyons vigilants ensemble et respectons-nous les uns les autres.

Merci de votre compréhension.

Le Représentant des Forêts Privées



Pour avoir de plus amples information liées à la chasse, vous pouvez contacter la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime (FDC76) :

**Route de l'Etang
76890 BELLEVILLE-EN-CAUX
tél: 02 35 60 35 97**



La Mairie a le plaisir de vous informer que :

Pour répondre à la demande des promeneurs et randonneurs de Fresquiennes et même de plus loin, un plan des chemins de randonnée de Fresquiennes est en cours de réalisation et sera affiché sur la Place de la Mairie et sera disponible en format de poche.



Associations / Loisirs

Club du Grand Air

L'année 2022 fut une année bien remplie pour le Club du Grand Air de Fresquiennes. Tout d'abord avec une randonnée proposée chaque mois puis avec des week-ends organisés pour découvrir différents lieux. En mai, randonnée dans Paris pour visiter la capitale et en septembre, c'est à Clécy que les adhérents ont posé leurs valises pour un week-end de découverte en Suisse normande. Sans oublier la traditionnelle rando-pique-nique en juillet avant la pause estivale.



Randonnée nocturne sur les sentiers de Fresquiennes

En septembre, le Club du Grand Air a organisé une randonnée nocturne qui a réuni 145 personnes. Cela a été l'occasion de découvrir ou redécouvrir les chemins de randonnée de Fresquiennes réhabilités par la municipalité. Un franc succès ! Encore merci aux employés

municipaux, Martial et John, qui ont permis que les chemins soient praticables en toute sécurité.



Randonnées très vallonnées en Suisse Normande.

Le Club du Grand Air ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. C'est pourquoi, le bureau a décidé d'organiser en 2023, deux randonnées par mois. Seront également organisés une rando-cabaret et un week-end dans le parc naturel des Caps et Marais d'Opale.

Si vous voulez randonner avec nous, n'hésitez pas à nous contacter : la première randonnée est gratuite. Ensuite une cotisation annuelle de 20 euros vous sera demandée ou bien une participation de 2 euros si vous souhaitez venir occasionnellement.

Pour toutes demandes d'informations :

Lucie LEBOURG, Présidente du Club du Grand Air Tél. 06 89 09 09 87

La Puce à l'Oreille



Le Festival du Conte de Fresquiennes & Caux a proposé sa 33^{ème} soirée de clôture à Fresquiennes, berceau du Festival, le 8 octobre dernier. Chaleureux et plein d'énergie le conteur ariégeois Olivier de Robert a mené les spectateurs sur ses terres mais

bien au-delà sur le chemin des histoires... à ne pas dormir debout !



Rendez-vous du 6 au 15 octobre 2023 pour la 34^{ème} édition !

Lis moi une histoire sur votre commune !



Stéphanie et Laure viennent à votre rencontre un jeudi sur deux depuis septembre 2022 à la salle polyvalente place de la Grande Menterie dans le cadre de son dispositif : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ITINERANT (LAEP).



Le LAEP Les p'tits jardins est un espace de jeux libres pour les enfants (0-6ans) et un lieu de parole et d'échanges pour les adultes ouvert de 14h15 à 16h15.

Ce moment est l'occasion de partager avec votre enfant un temps de jeux et de lecture, une bulle dans le quotidien, un instant rien qu'à vous...

C'est aussi l'occasion pour votre enfant de préparer sa future entrée à l'école : apprendre à jouer avec les autres, s'éloigner un peu de son parent pour préparer la séparation, entrer en contact avec d'autres adultes.

Les futurs parents sont également les bienvenus. Vous pourrez par exemple rencontrer d'autres familles si vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou partager vos moments de grossesse avec d'autres parents qui sont déjà passés par là.

L'entrée est libre et gratuite.

Stéphanie et Laure ont hâte de vous retrouver ou de vous rencontrer pour partager avec vous un bon moment de jeux et de lecture. Prochaine séance le jeudi 9 février 2023 après midi.

**Retrouvez le planning complet
(vous pouvez vous rendre sur d'autres communes
si le créneau vous convient mieux)
sur notre site internet ou notre page FACEBOOK :**

<https://lismoinehistoire76.jimdofree.com/>

<https://www.facebook.com/lismoinehistoire.catenay.7/>

Naturopathe

La méthode LEAA peut agir sur une multitude de blocages et réactions physiques :

- Les troubles digestifs
- Les problèmes de peau
- Nervosité
- Peurs
- Colères (personne ou situation)
- Tristesse, désespoir
- Angoisses d'abandon
- Deuil (personnes ou situations)
- Relation difficile entre des personnes
- Douleur d'origine émotionnelle
- Accouchement ou naissance difficile
- Accompagnement des malades
- Préparation mentale pour sportifs, concours et examen
- Sur les phobies
- Sur les troubles masculins et féminins
- Aide à la procréation en libérant les blocages émotionnels et hormonaux.
- Aide à l'arrêt du tabac
- Covid long
- Problèmes de poids
- Trouble du sommeil
- Effets secondaires de médicaments et vaccins
- Régurgitation, reflux (ce que je ne digère pas)
- Auto-sabotage qui m'empêche d'aller mieux
- Choc émotionnel



Fresquiennes et alentours
En visioconférence
à domicile ou en
présentiel

Ophélie Prouet
NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE

La naturopathie holistique est une approche qui vise à maintenir ou à retrouver une santé optimale par tous les moyens que la nature nous offre.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information :
06 59 15 63 68
OPHELIEPROUET@GMAIL.COM
@OPHELIE_NATUROPATHIE_
OPHELIE-NATURE-ENERGIE.COM





JE SUIS FORMÉE DANS UNE MÉTHODE ÉNERGÉTIQUE APPELÉE LA MÉTHODE LEAA CONNUE DANS PLUSIEURS PAYS.

La méthode LEAA, créée par Karine STOCK, permet de libérer rapidement les émotions, les allergies et les réactions physiques (aliments, cosmétiques, ...).

La méthode LEAA® se déroule en différentes séquences :

- identifier l'origine émotionnelle des réactions
- équilibrer le corps (soin énergétique)
- supprimer les émotions bloquantes pour libérer les allergies et les réactions du corps.
- augmenter les potentiels de chacun pour contribuer à un mieux-être ph et sénior;

Pour toutes les réactions du corps, liées directement ou indirectement à des états émotionnels, blocages, croyances limitantes : les allergies et intolérances (réactions anormales du corps à une substance).

DE LA CONCEPTION, NOURRISSON, ENFANT, ADULTE ET SÉNIOR

Centre de Loisirs

Un petit bilan de l'année 2022

Une année bien particulière se termine, les masques & gestes barrières nous accompagnent malheureusement toujours...

213 enfants ont franchis les portes du centre malgré la situation !!!

Une fréquentation qui fait plaisir et qui donne envie d'en faire encore plus.

Nous avons eu le plaisir de retrouver nos fidèles habitués qui sont présents à chaque nouvelle session mais nous avons également accueilli des petits nouveaux pour notre plus grande satisfaction.

2022 a commencé par la **session de février...** 74 petits monstres sont venus passer leurs vacances à nos côtés.

La session a été rythmée par des jeux collectifs, des activités manuelles, des chants...

... allant de la création de masques, de "kebab à grelots"... à la participation à un escape-game !

Mais ce qui avait le plus d'importance pour les enfants : Les structures gonflables !!!

Une journée spéciale placée sous le signe de l'amour... Pour l'occasion Florian avait revêtu son plus beau costume, il a accueilli les enfants avec un bouquet de roses rouges à la main. Création de cartes de Saint Valentin, participation aux olympiades de Maxime...

Robin est venu nous faire profiter de son talent avec 2 après-midis de stage cirque :

Équilibre sur boule, tonneau, échasses... initiation au monocycle... jonglerie ... moments de partage appréciés de tous.

Pour les plus petits, initiation à la chevalerie... maniement de l'épée & du bouclier.

Pour les plus grands, initiation au métier du cuir avec la création d'un porte clé.

Pour le goûter... Alex est repassé par là avec de bons pains au chocolat maison !!!

La session s'est terminée avec l'arrivée de la tempête avec une coupure d'électricité pour mettre un peu de piment

Après 2 ans sans pouvoir ouvrir pour la **session d'avril** à causes des confinements...

... Nous voilà enfin de retour !!!

La première semaine de cette session Pâques a été à l'honneur

66 petits monstres ont franchis les portes du centre.

La session a été rythmée par des activités manuelles : oeufs de Pâques, poussin, couronne, petits tableaux 3D, des jeux collectifs, des



défis par équipe...

Un atelier pâtisserie & chocolat : réalisation de sablés et chocolat de pâques.

Sans oublier les structures gonflables et les jeux en bois qui font toujours le bonheur de tous.



Et pour le plus grand plaisir de tout le monde : LE SOLEIL était avec nous !!!! Quel plaisir de pouvoir profiter chaque jour de l'espace vert pour faire des jeux, danses, relaxation...

Les filles avaient envie d'une ambiance Girly... Qu'à cela ne tienne... on sort le vernis à ongles & le maquillage pour un moment cocooning & petits secrets.

Et nous avons eu le plaisir de retrouver du bon pain et viennoiseries pour les repas & goûters grâce à la réouverture de la boulangerie du village La P'tite Marie... Un accueil chaleureux et de bons produits appréciés par les petits & les grands.

Ce fut un plaisir de passer ces deux semaines avec des petits monstres pleins de vie, souriants, débordant d'énergie qui nous motivent à toujours faire mieux !



Associations / Loisirs

Juillet... Nous entrons dans les cultures du monde !

Et c'est avec plaisir que nous ne comptons pas moins de 154 enfants inscrits !

Cette année, nous avons voulu remettre les camps en place à la demande des familles... Seul le camp de nos grands ados a été maintenu. L'autre camp a été annulé car nous ne comptons que 2 inscrits.

Mais les animations au centre ne manquent pas :

Séances Hover-board et d'échasses urbaines avec le groupe "Normandy Jump", découverte & pratique du Cerf-volant avec Steff & Francis, structures gonflables, stage Afro'Dance & Capoeira, Ateliers pâtisserie avec Anne-Laure, Stage cirque avec Robin, des randonnées sur les chemins forestiers de Fresquiennes, activités manuelles, Grands jeux, enquête policière, jeux extérieurs, relaxation, chants...

Mais nous avons remis en place des sorties pour le bonheur de tous : piscine, institut de beauté, découverte des cours d'eau...

Pour le centre, 2022 s'est terminée par la session de la **Toussaint**.

Hé voilà... Notre "mini" session est déjà terminée...

5 jours d'animation qui ont permis à 59 petits monstres de se retrouver !

Au programme des activités d'halloween, des jeux collectifs, une randonnée en forêt, de la détente...

... des jeux dans les structures gonflables, hé oui, les petits monstres en raffolent !!!

Le partage d'un repas de fête avec La Maison du Burger

Et pour finir cette semaine, une journée Halloween !!!

Sorcières, vampirounets, diabolins, super-zombies, super-héros, monstres... ont parcourus les rues du centre du village pour récolter des friandises !

Et ce fut un succès !!!

Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont participées !!!!

Lors de des 5 jours nous avons pu retrouver avec grand plaisir une partie de l'équipe de cet été : Eliot, Romane, Magdalena... Sans oublier Flo-Flo (Florian ??)

Merci à Martial qui est toujours là en cas de besoin, un coucou aux enfants, une bricole, une distribution de bonbons

Merci à Christine... qui a toujours de

petites attentions pour les enfants... nous avons eu le plaisir de trouver une cantine joliment décorée pour la journée Halloween avec un saladier de bonbons.

Tous deux ont passé leurs dernières journées au centre lors de cette session... mais nous espérons bien les recroiser aux prochaines vacances pour ne pas qu'ils nous manquent trop vite !!!

Tout cela est possible grâce à une bonne équipe d'animation que je remercie :

Florian, Maxime, Brenda, Camille L, Magdalena, Romane, Anne-Lise, Lucie, Chloé, Camille M, Eliot, Sofia, Nathan, Grégoire, Alizée... Chacun apporte un petit grain de folie...

Une touche de couleur qui donne un joli tableau d'animation.

Sans oublier Emilie & Axel G qui ne sont jamais très loin et qui sont venus nous faire des petits coucous.

Aux bénévoles qui nous aident pour les sorties ou qui nous ont offert des bonbons lors de notre journée d'Halloween.

Aux employés municipaux : Christine pour la cantine. Un grand merci à Martial & John pour l'aide apportée pour toutes les petites bricoles du centre.





Ainsi qu'à **Mr le Maire & son équipe municipale** pour la confiance qu'ils nous accordent tout au long de l'année.

Un grand Merci à vous, parents, pour la confiance que vous nous avez accordée et pour nous avoir permis de proposer cette session à vos enfants.

Mais surtout et avant tout un très très grand **MERCI** à tous les **p'tits & grands monstres** pour leurs sourires, leur sincérité, leur joie de vivre...

... c'est pour eux et grâce à eux que nous sommes motivés à nous surpasser !

Un bilan positif pour cette année étrange qui se termine ...

2023 commence et nous espérons qu'elle sera encore meilleure que l'année précédente

Je vous souhaite une très bonne et heureuse année !!!

Je vous souhaite pour 2023 une année pleine de petits et grands bonheurs.

Et surtout de prendre soin de vous ! En 2023, il y aura beaucoup d'espoirs...

Des éclats de rires, pour chasser la tristesse & la morosité,

De l'audace, pour oser inventer & créer autrement,

De la confiance, pour faire disparaître les doutes & s'épanouir pleinement,

Des gourmandises, pour croquer et déguster la vie,

Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,

De la générosité, pour se nourrir du plaisir de partager,

Des arcs en ciel, pour colorer les idées noires,

Des rayons d'espoir, pour illuminer nos idées & notre humeur,

Du courage, pour continuer à avancer !

... Mais aussi des jeux, rires, chants, activités et sorties pour avoir de merveilleux souvenirs en fin d'année!!!

Pleins de gros bisous aux petits monstres et à leurs familles...

A très vite pour de nouvelles aventures!!!!

Pour plus d'informations...

... ou tout simplement pour suivre toutes nos aventures, nous vous donnons rendez-vous sur notre site Facebook.

Vous y retrouverez le résumé de nos vacances, nos photos...

... ainsi que toutes les dates d'inscriptions !

Voici les dates des prochaines sessions du Centre de Loisirs de Fresquiennes.

**Notez les bien...
et venez nombreux !!!**

Vacances d'hiver :

du lundi 13 au 24 février 2023

Vacances de printemps :

du lundi 17 au 28 avril 2023

Vacances d'été : du lundi 10 juillet
au vendredi 28 juillet 2023

Une nouvelle année commence, une nouvelle équipe d'animation va donc se constituer. Si vous êtes intéressé ou vous connaissez des personnes intéressées à travailler au centre pendant les vacances, n'hésitez pas à envoyer votre candidature à :

clsh.fresquiennes@gmail.com

*** Une bonne session commence par la constitution d'une bonne équipe d'animation ***

Liens utiles :

Tél : 06.50.41.23.70

fb : clsh fresquiennes

Mail : clsh.fresquiennes@gmail.com

Associations / Loisirs

Club des Loisirs

Bonne et heureuse année 2023

Naturellement, nous vous souhaitons une très bonne & heureuse année 2023

avec une santé de fer.

Mais cette fois-ci, nous désirons plus particulièrement vous souhaiter de croiser beaucoup de personnes gentilles & bienveillantes.

Au travail, dans la rue, dans les transports en commun, chez les commerçants...

... N'oubliez pas, la gentillesse & la bienveillance, c'est contagieux.

Avec ceci, et pour cette nouvelle année 2023,

Nous vous souhaitons d'oser.

Oser réaliser vos rêves.

Oser concrétiser vos projets.

Oser profiter de votre bonheur.

Oser apprécier l'amour qu'on vous donne.

Oser avoir tout le succès que vous méritez.

Tout cela est en vous, il ne vous reste plus qu'à oser

Restez-les mêmes ! Des êtres merveilleux.



Mais que s'est-il passé depuis la rentrée ???

En septembre, a eu lieu le forum des associations du village, très peu de visiteurs ont fait le déplacement à la rencontre des bénévoles des associations.



Les activités ont repris... Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges :

Musique (piano & batterie), danse de salon, Zumba enfant et adulte & cirque.

Des animations ont lieu tous les mois...

Les ateliers pâtisserie menés par Anne-Laure certains samedis matins rencontrent un vif succès... Le partage d'une passion gourmande qui ravie les papilles de tous !

Nos rendez-vous **d'ateliers d'art floral** menés par Françoise sont malheureusement à l'arrêt cette année par manque de locaux le temps des travaux de la garderie.

Nous avons pu organiser un **stage Roller** mené par Eliot qui a été une grande réussite... Toutes les places ont été prises en une journée et les enfants sont repartis ravis. Dès que la salle sera disponible, nous en organiserons à nouveau.

La garderie et l'accueil du mercredi ont ré-ouvert leurs portes. Nous avons retrouvé nos fidèles petits monstres mais pleins de petits nouveaux nous ont rejoint et nous en sommes ravis !!! Cette année est un peu particulière... Nous n'avons plus de toit sur notre tête. Le temps des travaux, Nous nous baladons de salle en salle en



fonction des disponibilités. La situation n'est pas simple pour tout le monde, mais nous gardons notre sourire et notre bonne humeur pour accueillir aux mieux les p'tits monstres !

Décembre...

Cette année, nous ne pouvons pas sortir nos belles décorations car nous n'avons nulle part où les installer, mais nous avons fait entrer la magie de Noël du mieux que l'on pouvait.

*** Noël agite une baguette magique sur ce monde et voici, tout est plus doux et plus beau. ***

A la garderie, il y a eu une soirée très spéciale... C'était **notre soirée de Noël !!!**



Lors de cette soirée, un courrier du Père Noël nous demandait de séparer les enfants en 4 équipes qui devraient s'affronter sur des épreuves... Seule l'équipe gagnante repartirait avec leur cadeau de Noël !

En lisant la lettre jusqu'au bout, on pouvait voir une petite ligne qui disait que les gagnants pouvaient partager les cadeaux avec tous les enfants, et c'est ce qui a été fait. Merci aux 63 petits monstres pré-





sents qui ont été sages & qui ont tous reçu un petit cadeau.

Noël était en approche...

Les samedi 10 & dimanche 11 décembre 2022 a eu lieu notre huitième **marché de Noël...**

Nous avons été très heureux de pouvoir l'organiser à nouveau normalement. C'est un bonheur de pouvoir se retrouver dans cette ambiance conviviale de magie de Noël. Nous étions ravis de la diversité de nos exposants que nous espérons retrouver l'année prochaine !

Ils nous ont proposé un large choix d'idées de cadeaux pour tous les goûts... Le marché de Noël ne pourrait pas être aussi beau sans exposants qui mettent du cœur dans leurs créations artistiques ou culinaires...

Ils ont su faire le bonheur de beaucoup de visiteurs par leurs idées

cadeaux mais aussi par des découvertes culinaires.

Le samedi, la neige s'est invitée, ce qui a freiné l'arrivée de nos visiteurs que nous avons vu apparaître dans l'après-midi. Le dimanche, a eu un plus grand succès pour le bonheur de nos exposants.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait connaître notre marché de Noël.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont aidés pour l'installation et le rangement... sans tout cet élan, ce week-end n'aurait pas été le même.

Merci également aux agents communaux qui nous aident dans l'om-



Pour les amateurs & passionnés de pâtisserie

Anne-Laure est une passionnée de pâtisserie diplômée.

« La Pâtisserie, ce monde qui fait rêver tout le monde et ravive les papilles de tous les gourmands... Cui peut sembler inaccessible... Et pourtant...

« Pâtisser » a été pour moi une révélation car c'est un réel plaisir d'utiliser des matières premières accessibles à tous pour réaliser de jolies gourmandises, et faire plaisir à tous mes invités. Un jour, j'ai décidé de passer mon C.A.P. pâtisserie en candidat libre. Avec beaucoup de travail, de pratique et de soutien de la part de ma famille et de mes amis, j'ai obtenu mon C.A.P. pâtisserie en juin 2018. Quel bonheur... !!

Diplôme C.K. ! Mais qu'en faire ?!

Vous l'avez deviné, je ne compte pas m'arrêter là...

J'ai décidé de me lancer dans les ateliers pâtisserie ! »

Anne-Laure

Anne-Laure vous accueillera afin de partager avec elle sa passion.

Dates des ateliers :

Samedi 18 mars 2023 : Atelier adultes « Tarte citron meringuée »

Samedi 1^{er} avril 2023 : Atelier adultes « Number Cake poisson d'avril »

Samedi 17 juin 2023 : Atelier adultes « Fraisier »

Tarifs : Adulte → 40€/pers.

Duo → 45€

Renseignements et inscriptions : laure76@hotmail.fr



Associations / Loisirs



bre notamment pour l'apport de matériel dans la salle.

Merci au comité des fêtes pour le

prêt des tables.

Merci aux élus des communes voisines qui sont venus nous rendre visites!

Et Félicitations à Marie (Boulangère) qui a remporté le panier garni !!!

Avant les vacances, pleins de petits virus se promenaient (grippe, gastro, covid...),

Afin de rester prudents et de préserver la santé de tous, notre visite des papis & mamies de Fresquiennes lors de leur repas de Noël a été annulée. Nous avons quand même pris le temps de leur réaliser des petits cadeaux pour décorer leurs tables.



Nous les remercions pour les friandises offertes aux enfants.

L'année s'est terminée par la journée du pull moche de Noël...

un peu de fun avant Noël !

Le but de cette journée mondiale du pull de Noël est simple : s'amuser !

Hé voilà... c'est ainsi que nous finissons cette année 2022...

... en espérant faire encore mieux en 2023.

Nous terminerons ce petit résumé de fin d'année en aillant une pensée pour Christine & Martial qui sont maintenant en Retraite.

Nous leur souhaitons une nouvelle très belle aventure !

Mais ils sont toujours les bienvenus pour venir nous voir.

Le Club des Loisirs de Fresquiennes

organise

Une « foire à tout »
Spéciale enfant & puériculture
Le dimanche 26 mars 2023

De 9h à 18h

Dans les salles des fêtes

*** Entrée libre ***

Petite buvette sur place
au profit des activités pour les enfants

Pour tout renseignement contacter
le 06.50.41.23.70



Nos prochains rendez-vous :

* La situation sanitaire actuelle nous oblige malheureusement à annuler notre spectacle des activités qui aurait dû avoir lieu le 28 janvier 2022. *

- Vendredi 2 février 2023 : Spectacle des activités

- Dimanche 26 mars 2023 : Foire à tout spéciale enfant & puériculture

- Mardi 27 juin 2023 : Spectacle des activités

- Les ateliers pâtisserie : voir plannig.

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à nous suivre
sur notre page facebook

"Club des Loisirs"

Tél : 06.62.77.11.90



L'USSJF

Sports

L'ensemble des membres de l'USSJF
vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023

Les résultats du club à la fin du premier trimestre sont satisfaisants :

- L'équipe A est 5^{ème} de son groupe avec 3 matchs de retard
- L'équipe B est 5^{ème} de son groupe avec 3 matchs de retard
- L'équipe matin est 1^{ère} de son groupe à la mi-saison

Les équipes de U7 et U9 ont participé à 5 plateaux en phase aller et 9 plateaux sur la phase retour.

Prochainement le club organise plusieurs manifestations :

- le 24 mars le club organise une sortie au stade de France pour voir le match France / Pays-Bas.
- le 10 juin 2022, un grand tournoi de U7 et U9 et u11 sera organisé avec la participation d'une cinquantaine d'équipes.
- le 17 juin le club organisera sa traditionnelle soirée dansante.



L'équipe matin



L'équipe U9



Entreprise de
TRAVAUX PUBLICS

ASSAINISSEMENT – VOIRIE – EAU POTABLE – RÉSEAUX HAUTE ET BASSE TENSION –
ÉCLAIRAGE PUBLIC – RÉSEAU GAZ – RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

02.35.37.36.77

Sports

Une nouvelle saison pour la 5^{ème} année, une nouvelle année pour se réinventer !

C'est toujours un vrai plaisir de venir à votre rencontre au travers de l'Echo de Fresquiennes.

Et c'est par ce biais que toute l'équipe du R.E.D. 76 vous souhaite une belle année 2023 !!! Une année riche de sport, de convivialité, de partage et de valeurs partagées mais avant tout la SANTÉ !

Petite rétrospective depuis la rentrée 2022...

Nous l'avions annoncé dans le dernier écho et nous avons maintenu nos objectifs pour la rentrée :

- Création d'un créneau Ados le mardi pour les 12/16 ans de 19h30-20h30 au Milcolor d'Eslettes,
- Réorganisation des cours Adultes avec le lundi : Outils techniques et le mercredi : Cours spécifiques (CONTROL WEAR, Lethwei, Assault)
- Achat de matériel pour continuer de s'équiper et se protéger au mieux (cordes, élastiques, ballons de renforcement musculaire de 1 à 6 kg, casques et plastrons...)
- Pas d'augmentation de la cotisation annuelle
- Réductions familiales de 10% accordées pour 2 enfants ou parent-enfants
- 24 octobre : Réalisation d'un stage avec l'IME du Chant du Loup à Canteleu durant les vacances de la Toussaint. Ce n'est pas moins de 40 jeunes accompagnés d'éducateurs spécialisés qui se sont montrés assidus et à l'écoute d'Anthony, instructeur du R.E.D. 76
- 26 octobre : Stage Octobre Rose sur la Commune de Montville. 2h où débutantes et confirmées se sont prêtées au jeu de la Self-défense, coachées par Prisca et nos instructeurs Gaëlle, Anthony et Eric
- Le 14 décembre : Stage Découverte / Initiation à la Boxe Anglaise avec Prisca VICOT, multi championne du monde aux 9 titres mondiaux

Pas mal pour une petite asso de 5 ans !



Et vous me direz : "Quoi de neuf pour 2023 ?"

- Vous avez sans doute remarqué en début d'année, un nouveau logo a fait son apparition. Nous souhaitons par ce nouveau logo montrer notre évolution. Nous avons grandi de nos expériences. Et c'est aussi pour nous une façon de rendre hommage à nos vikings et mini-viking, les surnoms donnés à nos licenciés (adultes et enfants) depuis 5 ans.

Merci à tous ceux qui pour une saison ou plus ont permis à notre petite association d'être devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

- Depuis le début de l'année, le R.E.D 76 a une marraine et ce n'est autre que Prisca Vicot ! Sa générosité, son humilité, sa persévérance font de ses valeurs une force pour notre club. Un "trophée" de plus, mais celui principalement du cœur.



- Stage RED TRAINING - Fin Mars 2023, animé par Christian WILMOUTH (initialement prévu en Novembre 2022). Les informations seront disponibles prochainement et nous ne manquerons pas de vous les communiquer sur notre page Facebook.
- Ouverture d'un créneau sur la commune de Montville, le mardi de 18h à 19h, Salle Florian Merrien (Nouvelle salle de l'espace Jean-Loup Chrétien).

Suivez-nous aussi sur <https://www.facebook.com/kmfselfdefe>

- Des cours spécifiques tout au long de l'année : CONTROL WEAR, Lethwei, Attaques au couteau.
- Et encore des surprises ...



R.E.D. Training :

- Toujours traiter avec RESPECT nos élèves et partenaires,
- Toujours combattre avec COURAGE quelque soit les difficultés rencontrées,
- Faire preuve d'HUMILITÉ dans la réussite,
- Toujours chercher la REMISE EN QUESTION pour progresser dans ma pratique et mon enseignement,
- Garantir à tous nos élèves la crédibilité technique, la qualité pédagogique et la sécurité dans la pratique,
- Etre fidèle à la devise "Entre être ou paraître, nous avons choisi,

Et comme toujours : Notre force, nous la puisons dans l'implication et la motivation de nos adhérents. Ils donnent l'essence à notre volonté d'être toujours au plus proche de leur réalité.

Au plaisir de vous retrouver ici ou ailleurs.

Sportivement,

Éric AUGelet

Président du R.E.D. 76

Quelques chiffres :

- 3 formateurs : Anthony et Eric (Section Adultes), Gaëlle et Eric avec Evelyne et Michaël comme assistants (Sections Enfants/ Ados)
- 52 licenciés
- 3 créneaux hebdomadaires sur Fresquiennes
- 2 créneaux hebdomadaires sur Eslettes
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville
- 2 sessions de formations pour nos instructeurs. Un moment incontournable pour rester au courant des nouveaux outils de défense actuels. Car notre méthodologie évolue, c'est là tout le sens du R.E.D Training

D'ailleurs, notre méthode, vous vous en souvenez ?

Notre principe est d'appliquer le. S. I. A. : Simulation, Inconfort, Adaptation.

Cette méthode d'apprentissage, nous la suivons en respectant la charte morale de l'enseignement



Nos anciens

Club des anciens

Ces derniers mois, nos activités ont repris presque normalement **tous les 3^{èmes} jeudis du Mois.**

Puis est venu **le Jeudi 15 Décembre**, le moment très attendu de **notre Repas de fin d'Année.**



75 personnes étaient présentes, malheureusement Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, était absent, blessé la veille dans un tournoi de foot ! Il nous a manqué... Ses Adjoints et Conseillers Municipaux étaient présents ainsi que Madame Agnès LARGILLET, Conseillère Départementale. Monsieur le Député, Gérard LESEUL, nous a rendu une petite visite et Monsieur Guillaume COU-TEY, Conseiller Départemental, s'était fait excuser.



Nous avons eu une pensée pour

nos malades qui n'ont pas eu la chance de se joindre à nous.

J'ai salué et souhaité la bienvenue aux Quatre petits Nouveaux, en espérant que d'autres personnes suivront. Notre Doyenne Jacqueline LEMERCIER, âgée de 99 ans était absente et notre Doyen, Fernand AMIOT, de 90 ans, présent, ont été tous les deux fortement applaudis.

Malheureusement, cette année encore, nous n'avons pas eu la visite de nos Petits de la Garderie mais ils avaient pensé aux Mamies et aux Papis en décorant un magnifique sapin ! Et l'échange de petits cadeaux et friandises a bien eu lieu. Merci aux Enfants et à Gwenaëlle.



Cette journée s'est déroulée dans une superbe ambiance mais est bien trop vite passée ! Après quelques pas de danse, c'est à regret que nous nous sommes quittés en nous donnant rendez-vous pour **le 19 Janvier pour la Galette des Rois.**

Merci à Monsieur le Maire et son conseil Municipal et également au Conseil Général pour la subvention allouée pour 2022.

Merci à Tous pour votre générosité lors de notre Loterie ainsi que pour les Calendriers, à laquelle je joins les habitants de notre village.

Merci également aux Donateurs dans quelque domaine que ce soit.

Et enfin, Merci à mon Equipe qui me donne un sacré coup de main et toujours dans la bonne humeur.

Une pensée pour notre amie Jacqueline LUCAS qui était en Maison de Retraite depuis deux ans et qui nous a quittés en Décembre dernier.

Mes Vœux pour 2023, également aux Habitants de notre Village

Que vous souhaiter de mieux pour 2023 qu'une parfaite Santé pour vous et vos proches ? De la Prospérité et de la Passion dans vos activités ainsi que de l'Amour autour de vous toute l'Année !

Contrairement aux idées reçues, nous ne sommes pas "vieux" quand nous rentrons au Club !

Ça permet de garder le contact, de se remémorer des souvenirs et de se faire aussi de nouveaux Amis.

Dès que vous êtes en retraite, vous pouvez nous rejoindre !

Nous nous réunissons tous les 3^{èmes} Jeudis du Mois et la cotisation annuelle est de 15€.

Nous vous accueillerons avec plaisir !

La Présidente du Club,
Jacqueline ALEXANDRE

Pour tout renseignement concernant l'Association du Club des Anciens, vous pouvez contacter :

Madame Jacqueline ALEXANDRE
(06 12 35 31 67)

& Madame Dominique LEFRANÇOIS
(02 35 32 53 83)



Anciens combattants

Le mot du Président, mes Vœux 2023

Chers Amis,

Au nom de notre Association des Anciens Combattants, je souhaite à tous les adhérents, à leurs épouses, à la Municipalité, aux enseignants et à tous les habitants que cette Année 2023 soit pour vous source d'espoir, de santé et de prospérité. Que se poursuive dans notre pays, la France, le progrès pour plus de justice, plus d'emploi, plus de partage, plus de solidarité. Tous mes vœux pour vous et ceux qui vous sont chers.

Le Président des Anciens Combattants,
Jean-Pierre VILAIN

Vous avez appris que notre ami Jean NIEL nous a quittés, il est décédé au mois de Décembre 2022. Dévoué, bienveillant, il laisse un grand vide dans l'Association. Nous avons une pensée pour son épouse, ses enfants et petits-enfants.



Notre Association a commémoré dans la dignité **la Journée Nationale du 11 Novembre**. Nous nous sommes rassemblés autour du Drapeau porté par Monsieur Jean-Claude DOUILLET. Ont suivi le dépôt de gerbe et l'allocution de Monsieur Denis LEGRAND, Adjoint au Maire, Madame Bernadette

VIVES et Monsieur Etienne LECLERC, Adjoints au Maire et celle du Président des Anciens Combattants.



Ensuite retour à la salle Polyvalente pour prendre le verre de l'amitié offert par la Municipalité. En tant Président des Anciens Combattants, je vous remercie de votre présence et de votre fidélité à cette Commémoration de la Grande Guerre. Pour finir cette journée, nous nous sommes donné rendez-vous pour le Banquet de clôture qui s'est déroulé dans la bonne humeur. Nous avons tiré la tombola et à la fin nous avons chanté la Marseillaise.

Grand Merci à vous d'avoir participé.

Le Président des Anciens Combattants,
Jean-Pierre VILAIN

Bien sûr, nous avons également commémoré **la Journée du 5 Décembre**, la fin de la Guerre d'Algérie : Monsieur le Maire et son équipe étaient présents avec nous. Je les en remercie ainsi que pour le verre de l'amitié offert. Un grand Merci mes Amis.



Chers Amis adhérents, je vous informe que je prépare une **Assemblée Générale** pour remettre les pendules à l'heure en 2023 et oublier les Années 2020, 2021 et 2022 avec le Covid.

Les années passent, mais croyez-moi mes Amis, notre association a encore de beaux jours devant elle (bien sûr sans le Covid qui nous a tout cassé). Ensemble, grâce à votre participation, votre fidélité, votre confiance et votre attachement à notre Association, nos cérémonies commémoratives, nos réunions diverses et notre voyage annuel.

Avec votre aide, mes Amis Adhérents, sympathisants ainsi que nos aimables donateurs, la Municipalité, les enseignants, enfants, parents. Je vous dis merci de bon cœur.

Vive notre Association de l'an 2023 !

Pour tout renseignement concernant l'Association des Anciens Combattants, vous pouvez contacter :

Monsieur Jean-Pierre VILAIN au 02 35 32 53 87
110 route du Houlme - 76570 FRESQUIENNES

Monsieur Michel ALEXANDRE 02 35 32 53 48
341 chemin du Château - 76570 FRESQUIENNES



Pour relancer l'association et créer un bureau, il fallait 3 personnes minimum.

Estelle, Juliette, Sandie, Justine et Agnès, 5 prénoms, 5 mamans !

Nous avons osé nous jeter à l'eau et consacrer un peu de notre temps en nous lançant dans le monde associatif qui nous était jusqu'alors totalement inconnu.

Nous avons recréé l'association des parents d'élèves de FRESQUIENNES avec 2 objectifs :

Récolter des fonds afin de contribuer aux financements des projets pédagogiques de l'école.
Organiser des événements conviviaux pour les petits comme les grands.

Cela fait maintenant 1 an !

A force de persévérance, une kermesse et un loto organisés, toute l'équipe est parvenue à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, avec l'aide de parents bénévoles et motivés.



Dimanche 16 OCTOBRE
2022



192 participants

Vendredi 25 NOVEMBRE 2022



Le 25 novembre dernier, c'est avec une immense joie que l'association des Parents d'élèves a pu remettre un chèque de 1725,00 € à l'école !

Aussi, pour permettre aux enfants d'attendre patiemment les fêtes et finir l'année en beauté, nous avons offert aux 115 enfants scolarisés un calendrier de l'avent ainsi qu'un goûter en présence du Père Noël !

Avec des idées plein la tête pour la suite de notre aventure, nous saluons la coopération de M. Le Maire, de son adjointe Mme VIVES, des agents de mairies, Mme DUMONT et Mme CAUCHYE ainsi que M. BAUDRIN, le directeur de l'école et l'équipe enseignante pour leur soutien et leur aide depuis le début de cette aventure.

Nous adressons également un grand merci à tous les parents bénévoles !

Pour suivre nos prochaines actions, consultez notre page Facebook "APE Fresquiennes"

Réservez également la date du samedi 17 juin 2023, pour la KERMESSE de l'école.

Une nouvelle année, de nouveaux projets



INFOS GENERALES

Adresse mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

Site internet : mairiedefresquiennes.fr

Canton Notre Dame de Bondeville

Arrondissement : Rouen

Département de la Seine Maritime

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :

- Lundi & Vendredi De 9 h. à 11 h. 30
- Mardi & Jeudi De 15 h. à 18 h. 30

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mairie	02.35.32.51.92
Ecole Fresquiennes	02.35.32.18.49
Poste	36.31
Gendarmerie Pavilly	02.35.91.20.19
Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Hôp. Charles Nicolle.....	02.32.88.89.90
Centre des Finances Publiques de Montville	02.35.33.71.62
Syndicat d'eau	02.35.32.18.89
Préfecture Rouen.....	02.32.76.55.00
CROIX Rouge Pavilly (aide à domicile)	02.32.94.08.89
Centre Médico-Social de Pavilly.....	02.32.94.99.77
Père Aimé-Rémi MPUTU AMBA	02.35.91.02.51

PERMANENCES

- **Nicolas OCTAU, Maire**
Mardi de 16 heures à 18 heures 30
- **Etienne LECLERC, Maire-Adjoint
aux Finances, à l'Urbanisme et aux Sports**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Bernadette VIVES, Maire-Adjoint
aux Affaires Scolaires, à l'Action Sociale et à la
Solidarité, à la Communication, à la Vie
Associative et aux Personnes âgées.**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Denis LEGRAND, Maire-Adjoint
aux travaux, à la Voirie et à l'Environnement**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)

Afin de vous aider à gérer au mieux la garde de vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

Personnes vulnérables

La commune de Fresquiennes a réalisé son plan communal de sauvegarde :

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La Mairie tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en contactant la mairie au 02 35 32 51 92

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).